

LE 27 SEPTEMBRE À MONTRÉAL Le PQ rendra hommage à Lévesque

■ QUÉBEC — C'est le 27 septembre à Montréal que les péquistes rendront homma-

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

ge à leur chef fondateur, M. René Lévesque.

Ce soir-là, des milliers de militants seront réunis à l'aréna Maurice-Richard ou au Centre voir LÉVESQUE en A 2



C'est ordinairement tôt le matin ou tard l'après-midi que les montgolfières peuvent s'élever sans crainte dans le ciel car les vents sont plutôt calmes à ces heures du jour. Jusqu'à dimanche, vers 6h45 ou vers

18h30, tous les jours, on peut ainsi voir les quelque 60 montgolfières participant au Festival du Haut-Richelieu prendre leur envol dans le ciel de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Nos informations, page C 12

AUJOURD'HUI



• Jean-Paul II

Le pape Jean-Paul II béatifié à Kinshasa, au Zaïre, la religieuse zairoise Marie-Clémentine Anuarite Nengapeta, en présence de l'assassin de la jeune « vierge et martyre ». page A 12

• Brutalité

Le chef de police de Lac-Brome, Alyre Thireau, et l'agent Mario Beaumont sont accusés de séquestration et de voies de fait graves. page A 3

• Robots industriels

Les ventes de robots industriels augmentent de plus de 100 p. cent cette année au Canada et ces machines envahissent maintenant les secteurs de la soudure, des pâtes et papiers, de l'acier, etc. page C 1

UN DISCOURS « DÉCEVANT » Botha n'annonce aucune réforme de l'apartheid

■ DURBAN (d'après Reuter, AFP, AP et Reuter) — Le président Pieter Botha, soutenant que « l'Afrique du Sud est un pays de minorités », a rejeté une fois de plus, hier, le principe du suffrage universel, car « cela amènerait à la domination d'un groupe sur un autre et conduirait au chaos ».

D'autre part, tout en réaffirmant la volonté de son régime minoritaire blanc de « réformer l'apartheid », il n'a annoncé aucune mesure concrète en faveur de la majorité noire dépossédée, décevant les attentes à l'intérieur du pays et à l'étranger.

Dans un « discours-manifeste » adressé tant à sa propre base

conservatrice qu'aux non-Blancs et à l'opinion internationale, M. Botha a déclaré que « l'avenir des communautés noires et des solutions constitutionnelles ne seront pas prescrits et imposés par nous mais devront être négociés avec les leaders des États nationaux (les banoustans) ainsi qu'avec ceux émanant de leurs propres rangs ».

Le discours très attendu du président sud-africain, prononcé à Durban, dans la province du Natal, devant le congrès du Parti national afrikaner au pouvoir depuis 1948, était d'ailleurs précédé de l'imposition du couvre-feu de 22h à 4h dans la cité de Soweto, en banlieue de Johan-

nesburg, où vivent près de deux millions de Noirs.

Soweto fait partie des 36 districts vitaux du pays où l'état d'urgence, en vigueur depuis le 21 juillet, n'a pas réussi à réprimer l'agitation anti-apartheid de la part de la majorité noire dépossédée. Cinq nouvelles victimes ont été recensées au cours des dernières 24 heures et de violents affrontements ont opposé des jeunes Noirs et des policiers à Soweto même.

« Ces dernières semaines, il y a eu une agitation sans précédent provenant de sources variées à l'intérieur et à l'extérieur de voir BOTHA en A 2

Ottawa décide de rappeler son ambassadeur à Pretoria

■ OTTAWA — Le gouvernement canadien a rappelé hier son ambassadeur en Afrique du Sud, M. Edward Lee, pour des consultations qui pourraient déboucher sur de nouvelles sanctions contre le régime de l'apartheid.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a déclaré que ce geste ne constituait pas une mesure de représailles au sens diplomatique du terme contre le gouvernement sud-africain.

Le chef de la diplomatie a précisé qu'il aura des discussions en

septembre avec les représentants des compagnies canadiennes qui ont des intérêts en Afrique du Sud. L'ambassadeur participera aussi à ces rencontres.

M. Clark a également annoncé que le Canada avait accepté les lettres de créance du nouveau représentant de Pretoria à Ottawa, M. Glenn Robin Babb.

Ce dernier geste ne signifie pas une approbation de l'apartheid, selon le ministre. « Le Canada veut conserver sa capacité de communiquer directement avec le gouvernement de l'Afrique du Sud sa position contre l'apartheid. »

Des pressions régulières et constantes sur les dirigeants

sud-africains, selon M. Clark, sont plus efficaces que les mesures draconiennes.

« Nous pensons que nous avons commencé en juillet dernier par changer étape par étape les pressions sur l'Afrique du Sud pour qu'elle abandonne la politique de l'apartheid », a dit M. Clark.

Au début de juillet, le Canada a pris quelques mesures visant à interdire les rencontres sportives et les tournées de politiciens canadiens. En outre, un code d'éthique sera élaboré pour les sociétés canadiennes ayant des intérêts en Afrique du Sud.

M. Clark a indiqué clairement voir OTTAWA en A 2



La belle histoire de Stéphane Bonneau aux Internationaux de Montréal a connu une fin abrupte hier soir. Le Lavallois n'a pu résister au Suédois Anders Jarryd qui l'a sorti 6-1, 6-2. Mais ses deux surprenantes victoires l'ont consacré auprès du public sportif québécois, comme l'explique Réjean Tremblay.

photo Pierre Lalumière, LA PRESSE

pages 2, 3 et 5 (tabloïd sports)

SOMMAIRE

Annonces classées B 2, B 8, B 9, C 6 à C 10

Arts et spectacles

— Informations..... C 1 à C 5
— Horaires..... C 5
Décès, naissances, etc. C 11
Économie..... B 1 à B 7
Éditorial..... A 6
Êtes-vous observateur?..... C 6

FEUILLETON

Au nom du père et du fils..... C 7
Horoscope..... B 9
Le monde..... A 10
Mots croisés..... C 10
« Mot mystère »..... C 8
Quoi faire aujourd'hui..... C 5
Télévision..... C 3
Tribune libre..... A 7

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées..... 10, 11
Mots croisés..... 14

LES DERNIÈRES MINUTES DU VOL CHARGÉES D'ANGOISSE Une défectuosité dans la queue du Boeing des JAL aurait causé la chute de l'appareil

■ TOKYO (d'après AP, Reuter et AFP) — Le ministère des Transports du Japon a indiqué hier qu'une défectuosité dans la partie arrière du Boeing 747 qui s'est écrasé lundi sur le mont Osutaka pouvait avoir été la cause de cet accident, qui a fait 520 morts.

Ainsi, les enquêteurs qui s'efforcent de déterminer la cause de la pire catastrophe aérienne

impliquant un seul appareil passent au crible une pièce longue de 37 cm qui liait l'empennage du Boeing de la Japan Air Lines (JAL) à son fuselage, a annoncé hier un porte-parole de la compagnie aérienne.

La partie arrière du Boeing avait été endommagée au cours d'un accident en 1978, a déclaré un haut fonctionnaire du ministère des Transports, M. Hiroshi

Fujiwara, responsable en second de l'enquête.

Selon un porte-parole de la JAL, l'empennage, ayant traîné sur une distance de 400 mètres sur une piste de l'aéroport d'Osaka au cours d'un atterrissage difficile en 1978, avait ensuite été réparé par le constructeur de l'appareil. L'accident d'Osaka avait fait 25 blessés.

La pièce suspecte, si elle était

endommagée, a pu contribuer à la perte de pressurisation à l'intérieur de la cabine à la suite de laquelle l'équipage a perdu le contrôle de l'appareil.

D'autre part, tous les Boeing 747 appartenant à la JAL et aux autres compagnies aériennes japonaises ont commencé, à la demande du ministère japonais des Transports, à subir des contrôles techniques d'urgence, ont

indiqué des responsables du ministère.

Et pendant que le président de la JAL, M. Yasumoto Takagi, a assumé la responsabilité de l'accident et offert sa démission mercredi, la presse japonaise reproche à la compagnie sa conception de la sécurité, et les syndicats accusent la JAL de vouloir faire passer le profit avant tout.

voir BOEING en A 2

DÉPÔT GARANTI



TRUST GÉNÉRAL

- ☐ sécurité du capital
- ☐ taux d'intérêt garanti
- ☒ choix dans le paiement des intérêts
- ☐ taux d'intérêt plus élevé
- ☐ des intérêts composés annuellement
- ☒ aucun coût

SUCCURSALES: Mtl/Université: 1100, Université, 671-7200 • Mtl/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8363 • Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265 • Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414 • Lavals: Place du Carrefour, 682-3200 • Rive-Sud: Place Portobello, 7350, boul. Taschereau, 486-2500

CONSEILLERS: Mtl/Ahuntsic: 362-8030 • Rive-Sud/Brossard: 482-1880 • Granby: 378-8461 • Val d'Or: 825-8101 • Repentigny: 871-7536

Taux sur la cote de crédit

10 ³ / ₄ %	10 ¹ / ₄ %	9 ¹ / ₄ %
5 ans Int. an.	3 ans Int. an.	15 mois Int. à l'échéance

Institution Financière à la Régie des assurances-dépôt du Québec

Nouvelle succursale
Rive-Sud, en place
pour vous servir!



FLORE D'ICI

avec Florian Bernard

Lynchnide

— 38 —

C'est durant la nuit que s'ouvrent les petites fleurs blanches et délicates des lynchnides. Dressées en panicules lâches, ces fleurs sont éphémères et peu nombreuses sur un même plant. Le nom générique signifie «lampe». Autrefois, on fabriquait des mèches de lampe avec les feuilles d'une espèce de lynchnide.

On compte environ 45 espèces de lynchnides indigènes ou naturalisées dans l'hémisphère boréal. Au Québec, l'espèce la plus courante est la lynchnide blanche (lynchnis alba) qui prolifère près des lieux habités et autour des fermes. C'est une plante visqueuse et pubescente aux feuilles lancéolées. Elle fleurit durant l'été.

Outre la lynchnide blanche, le golfe Saint-Laurent possède quelques espèces rares de lynchnides peu connues, notamment l'alpina à fleurs roses et au calice campanulé. On trouve en outre dans l'Ungava la lynchnide apétale et la lynchnide furcata, qui ne poussent nulle part ailleurs au Québec. Enfin, outre



ces espèces indigènes, le nord du Québec abrite quelques lynchnides cultivées qui se sont naturalisées dans cette région froide.

BOTHA

SUITE DE LA PAGE A 1

L'Afrique du Sud. Nous nous sommes montrés tolérants face à la violence. Mais ne nous poussez pas trop fort. Ne nous poussez pas trop fort», a averti Botha.

Interviewé peu après la déclaration présidentielle par le réseau de télévision américain CNN l'évêque noir anglican Desmond Tutu, prix Nobel de la paix, a déclaré que «ce discours ne contient rien de nouveau et n'annonce aucune réforme».

«La crédibilité même de ceux qui prônent des changements pacifiques peut être très sérieusement entamée par de tels discours», a-t-il ajouté, faisant allusion à «l'engagement constructif» poursuivi par Washington auprès de Pretoria.

Quelques heures avant le discours de M. Botha, le Canada avait annoncé le rappel de l'ambassadeur Edward Lee de Pretoria pour examiner l'opportunité de durcir la série de mesures anti-apartheid annoncées par Ottawa au début du mois dernier.

À Paris, le gouvernement français, qui vient d'imposer des sanctions anti-apartheid contre l'Afrique du Sud, a fait savoir qu'il n'y aurait pas de réaction immédiate. Les commentateurs de la télévision française ont estimé cependant que le discours de M. Botha ne laissait pas espérer de grands changements dans la régime de la ségrégation raciale, par lequel 4,9 millions de Blancs exercent le pouvoir aux dépens de 28 millions de non-Blancs.

Aux États-Unis, la première réaction est venue quasi immédiatement de la part de M. Robert McFarlane, conseiller de sécurité nationale à la Maison-Blanche, qui s'est longuement entretenu, la semaine dernière à Vienne, avec le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Roelof P. Botha.

«La tragédie de l'Afrique du Sud ne connaît de solution que si des pourparlers entre Pretoria et ses opposants s'engagent rapidement et produisent des résultats positifs», a déclaré M. McFarlane à Santa Barbara, en Californie.

«Les États-Unis attendent du gouvernement et de tous les Sud-africains qu'ils explorent toutes les possibilités de négociation et de réconciliation», a-t-il dit, précisant que ces discussions devraient servir à «mettre en place les bornes qui conduiront au dénouement souhaité, la fin du système de l'apartheid».

À Washington, certains diplomates occidentaux ont fait savoir que la déception dominait



Le président Pieter W. Botha, d'Afrique du Sud, en a appelé à toutes les ethnies en présence pour négocier l'avenir des Sud-Africains. Il a cependant laissé entendre qu'il n'était pas question pour son gouvernement d'avancer une solution pour régler le sort des 24 millions de Noirs privés du droit de vote.

téléphoto AP

leurs premières réactions au discours de M. Botha. «Nous nous attendions à ce qu'il soit opaque, mais il a vraiment été très opaque», a commenté l'un d'entre eux.

Le pasteur noir américain Jesse Jackson est resté pour sa part dans l'expectative. «J'ai eu le sentiment que M. Botha était sur la défensive mais non hostile, a-t-il dit. Si cela connaît une suite, il est possible que ce soit un tournant. Il a créé le cadre de la prochaine initiative mais il reste beaucoup de points à négocier».

À Moscou, l'agence Tass estimait hier soir que le discours du président Botha montrait que «le régime raciste de l'Afrique du Sud poursuivra la politique criminelle de l'apartheid».

«La réforme par la négociation n'est pas un signe de faiblesse», a soutenu M. Botha devant les membres de son parti. «Mais le principe de négociation et de

participation aura un impact profond sur chacun de nous. Je crois que nous franchissons aujourd'hui le Rubicon. Il n'y aura pas de retour en arrière».

Dans son discours, qui a duré une heure, le chef du régime de Pretoria a réitéré à Nelson Mandela son offre de libération conditionnelle, offre que le chef nationaliste emprisonné depuis 23 ans avait une fois de plus rejeté par anticipation dès mercredi.

Estimant que la présence des Noirs en dehors des bantoustans était devenue «un fait irréversible», il a estimé que les Noirs pourraient posséder la terre dans les régions urbaines «là où cela est possible». Le contrôle des mouvements de la population «est un principe démodé et coûteux», a-t-il dit. Et il a annoncé un programme de 450 millions sur les cinq prochaines années pour améliorer les conditions de vie dans les ghettos.

Les Acadiens en liesse

Des centaines d'Acadiens ont célébré, hier soir, par un grand rassemblement à Montréal, la commémoration de la fête de l'Assomption, leur fête nationale.

Les Légère, Haché, Chiasson, Chevarie, Leblanc et les autres ont d'abord été fidèles à la messe qui a été célébrée par un des leurs, le père Léon Robichaud, à l'église Saint-Eusèbe de Verceuil, rue Fullum, dans l'est de la métropole. Après le saint office, une bonne centaine d'entre eux, dont plusieurs en costume d'époque, se sont répandus dans la rue où ils ont fait rimer fanfare et tintamarre vers l'école polyvalente Pierre-Dupuy.

À l'école les attendait un souper acadien composé de mets typiques. Au son de musique du terroir, ils ont pu déguster la poutine râpée, le fricot, la poutine à trous, les sibonnes (irrévérencieusement appelées «pets-de-soeurs»), des plats, en somme, dont les aieules ont transmis le secret.

La fête s'est poursuivie par le double couronnement de Gabriel et Evangéline, choisis parmi les personnes revêtues du costume d'époque. Enfin, une danse jusqu'aux petites heures du matin constitua la trame du programme pour le reste de la soirée.

Les descendants des patriotes exilés suivent désormais les activités mises au point par le RAAM ou Rassemblement des Acadiennes et Acadiens à Montréal, fondé l'automne dernier.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE A 1

qu'il y aura d'autres mesures anti-apartheid de la part du Canada si des progrès réels ne sont pas faits pour la majorité noire privée de ses droits politiques.

Les mesures canadiennes seront dévoilées à la suite des consultations avec le monde des affaires.

«Ou bien les réformes en Afrique du Sud se font sans violence ou bien avec violence», a dit M. Clark. «Il est dans l'intérêt de la communauté des affaires du Canada que les réformes se fassent sans violence», a-t-il ajouté.

Le Canada a déjà condamné l'état d'urgence récemment imposé en Afrique du Sud ainsi que la détention de leaders noirs.

Crime d'incendie

Henri-Paul Roberge doit comparaître aujourd'hui à titre de témoin important devant le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, en rapport avec l'incendie survenu le 5 août dernier à Trois-Rivières au cours duquel Gilles Chouinard, 41 ans, et son fils Kevin, sept ans, ont trouvé la mort. Hier, le commissaire a tenu une audience de plusieurs heures au cours de laquelle une dizaine de témoins ont comparu.

■ 18h50: Repérage radar: alt: 9 300 pieds, 2 818 m.
■ 18h53: JL-123 à Tokyo Air: «Incontrôlable. JL-12... Incontrôlable».
— Repérage radar: alt: 12 000, pieds, 3 636 m.
■ 18h54: Tokyo Air à JL-123: «Contactez s'il vous plaît Hanaeda sur 119.7 mégahertz».
— JL-123 à Hanaeda (contrôleurs de l'air): «Je demande ma position».
— Hanaeda à JL-123: «Vous vous trouvez à 55 milles nautiques (101,2 km) au nord-ouest de Hanaeda, à 25 milles nautiques (46 km) à l'ouest de Kumagaya».
— JL-123 à Hanaeda. «Roger» (terme d'aviation exprimant son accord).
— Repérage radar: alt: 11 600 pieds, 3 515 m.
■ 18h55: Hanaeda à JL-123: «Hanaeda et Yokota (base américaine se trouvant à l'ouest de Tokyo) sont prêts tous les deux. Vous pouvez commencer quand vous voulez les procédures d'atterrissage».
— Aucune réponse de JL-123.
— Repérage radar: alt: 10 000 pieds, 3 030 m.
— Hôtesse (heure exacte Inconnue): «Après avoir aidé l'équipage à prendre les mesures de sécurité, je me suis assise en position de sécurité. L'avion descendait fortement. J'ai ressenti deux ou trois chocs successifs. Les sièges volaient autour de moi et mon ventre a été blessé par la ceinture de sécurité».
■ 18h57: JL-123 disparaît des radars de Tokyo.
— Repérage radar: 308 degrés (nord-ouest), 87,8 milles, 108,5 km d'Hanaeda. Altitude: 9 800 pieds, 2 969 m.
— Altitude du mont Osutaka: 1 639 m.

DEMAIN

dans LA PRESSE

■ **LE PAYS DES BONS VIVANTS:** Pourquoi aller au Danemark? Pour la bière, évidemment, qui est célèbre. Comme les smörgasbord et les pâtisseries. Mais également pour Copenhague, les jardins du Tivoli et pour les Danois eux-mêmes qui, à ce qu'il paraît, ont un joyeux sens de l'humour. Lire le reportage de Jean Taillefer dans le cahier «Vacances/Voyage».

■ **L'INSPECTION ROBOTISÉE D'UN GAZODUC:** Comment extraire des morceaux de métal tombés dans une grande marmite de chocolat sans compromettre la production? Et que faire lorsque ce chocolat a été transformé en tablettes et emballé? C'est le genre de problème que s'emploie à résoudre Gérard Landry, un ingénieur en physique, spécialiste d'analyses aux rayons X et responsable de la vérification de l'étanchéité du gazoduc trans-Québec. Voir l'article de Pierre Vincent dans la page «Sciences et techniques».

Votre pelouse aujourd'hui

Les autorités municipales de Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet et de la paroisse d'Oka interdisent l'utilisation extérieure de l'eau jusqu'à nouvel ordre. Il est également fortement recommandé aux citoyens de ces municipalités de restreindre leur consommation d'eau potable dans le but de maintenir une pression constante dans le réseau de distribution.

ADRESSES		ADRESSES	
ADRESSES	ADRESSES	ADRESSES	ADRESSES
Acton-Val	NR	Mont-St-Hilaire	NR
Beloeil	NR	Ottoburn Park	NR
Candiac	NR	Pointe-Calumet	NR
Châteauguay	NR	Sorel	NR
Cowansville	NR	St-Basile-le-Grand	NR
Deux-Montagnes	NR	St-Constant	NR
Farnham	NR	St-Eustache	NR
Granby	NR	St-Jean-Baptiste	NR
Grande-Île	NR	St-Louis-de-Terrebonne	NR
Joliette	NR	St-Mathias	NR
Lachenaie	NR	St-Agathe-des-Monts	NR
La Prairie	NR	St-Anne-de-Bellevue	NR
Laval	NR	St-Catherine	NR
LeGardeur	NR	St-Madeleine	NR
Longueuil	NR	St-Marthe-sur-le-Lac	NR
Mascouche	NR	St-Thérèse	NR
McMasterville	NR	Terrebonne	NR
Mirabel	NR	Vaudreuil	NR
Montréal-Est	NR	Ville de l'Île-Perrot	NR

LEGENDE: X — Interdit par le règlement municipal
NR — Arrosage non recommandé car humidité suffisante dans le sol
1 — Arrosage de 1h recommandé
2 — Arrosage de 2h recommandé

Ces recommandations quotidiennes d'arrosage des pelouses sont publiées en collaboration avec l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE). Établies à partir d'un calcul mathématique éprouvé, elles tiennent compte du volume d'eau nécessaire pour une croissance maximale de votre pelouse et de la capacité du sol à conserver l'humidité.

Ces recommandations sont valables s'il n'y a pas eu d'arrosage. Une interdiction signifie qu'une municipalité défend d'arroser.

Enfin, tenez compte des heures permises pour l'arrosage dans le règlement de votre municipalité.

LÉVESQUE

SUITE DE LA PAGE A 1

Claude Robillard, dans l'est de la ville, pour entendre les derniers discours des sept candidats qui aspirent à sa succession.

Les organisateurs avaient d'abord pensé attendre au 28 pour présenter l'hommage à M. Lévesque de façon à ce qu'il se fasse dans une atmosphère moins lourde que celle qui risque d'exister au moment où les péquistes viendront applaudir leur candidat favori.

BOEING

SUITE DE LA PAGE A 1

La presse japonaise a rappelé les précédents accidents d'avions de la JAL et notamment celui qui, en février 1982, avait causé la mort de 24 personnes à l'aéroport d'Haneda et failli provoquer la démission de M. Takagi.

Selon certaines sources, le premier ministre Yasuhiro Nakasone aurait lui-même fait des reproches à la compagnie dont 35 p. cent des parts appartiennent à l'État japonais. La JAL est la première compagnie aérienne mondiale par le nombre de passagers et le fret transportés.

Si l'on ignore encore les causes exactes de l'accident du vol JL-123 de Boeing 747, on sait en revanche que les dernières minutes du vol ont été chargées d'angoisse, comme l'indique ce compte rendu, minute par minute.

Les conversations du capitaine Masami Takahama avec la tour de contrôle de Tokyo ont été fournies à l'Associated Press par le ministère japonais des Transports.

Figure également dans ce compte rendu le témoignage de l'hôtesse Yumi Ochiai, une des quarts rescapées.

■ 18h12: le vol JL-123 décolle de l'aéroport international Haneda de Tokyo avec 12 minutes de retard. Il y a 509 passagers et 15 membres d'équipage pour ce vol en direction d'Osaka qui doit durer une heure.

Mais ce jour-là, la veille du premier tour de scrutin, beaucoup de militants n'auraient pu y assister, étant retenus par le travail d'organisation dans leur circonscription.

On ne sait pas encore quelle forme revêtira cet hommage, sinon que le premier ministre n'aurait accepté d'y assister qu'à la condition qu'il soit court et sobre.

M. Lévesque prendra également la parole à cette occasion mais on n'a pas encore décidé si cette partie de la soirée interviendra avant ou après celle

de l'immédiate pour retourner à Haneda. Descente et maintien à 220 (22 000 pieds, 6 666 m d'altitude). Le capitaine Takahama réclame l'aide de guidage radar pour rentrer à Oshima, déclare le «7700», code international d'urgence. Signal répété sur les radars des contrôleurs de l'air.

— Tokyo Air à JL-123: «Conservez la direction magnétique 90 (direction est)».
— L'hôtesse: «J'ai entendu un grand bruit au-dessus de moi. Mes oreilles ont été blessées. Je ne sais pas si la porte a sauté. Il n'y a pas eu de bruit d'explosion. Le plafond au-dessus des toilettes arrière a sauté et l'air dans la cabine est devenu blanc. Les masques à oxygène sont descendus avec la diffusion d'enregistrements préparés à l'avance. L'avion a commencé à bouger dans tous les sens».

— Repérage radar: altitude 24 200 pieds, 7 333 m. Vitesse: 471 milles/h, 754 km/h.
■ 18h27: Tokyo Air à JL-123: «Confirmez que vous déclarez l'urgence. C'est exact?».
— JL-123 à Tokyo Air: «Oui. Affirmatif».
— Repérage radar: alt: 24 900 pieds, 7 545 m. vitesse: 471 m/h, 754 km/h.

■ 18h28: Le radar de Tokyo Air montre que le JL-123 vole vers le nord-ouest alors que l'ordre avait été donné de voler en direction de l'est. Tokyo Air répète ses instructions: «Volez 90 degrés magnétique».

— JL-123 à Tokyo Air: «Mais l'avion est maintenant incontrôlable».
— Repérage radar: alt: 22 200 pieds, 6 727 m. vit: 471 m/h, 754 km/h.
■ 18h31: Tokyo Air à JL-123: «Pouvez-vous descendre?».

consacrée aux discours des candidats.

L'organisation de l'hommage a été confiée à un comité qui se réunit pour la première fois aujourd'hui. Les membres sont Mme Nadia Assimopoulos, vice-présidente du PQ, Mme Danielle Rénier et MM. André Bellerose et Jean-Denis Lamoureux, du bureau de M. Lévesque, et deux de ses vieux amis, Doris Lussier et Me Yves Gauthier, notaire.

La soirée sera diffusée par les réseaux de télévision et de radio, tout comme celle du 29 d'ailleurs, alors que les résultats du scrutin seront annoncés.

— JL-123 à Tokyo Air: «Je descends maintenant à 240 (24 000 pieds, 7 272 mètres d'altitude)».

— Tokyo Air à JL-123: «Vous vous trouvez à 72 milles nautiques (132,5 km) de Nagoya. Voulez-vous atterrir à Nagoya?».

— JL-123 à Tokyo Air: «Je demande à rentrer à Haneda».

— Repérage radar: alt: 24 900 pieds, 7 545 m. vit: 437 m/h, 699 km/h.

■ 18h35: hôtesse: «L'oxygène manque mais il n'y a pas de difficultés de respiration. Le steward fait un communiqué d'urgence. J'aide l'équipage de service à indiquer aux passagers comment bien fixer les bouées de sauvetage et comment s'installer en position de sécurité».

■ Vers 18h40: hôtesse: «Je vois le mont Fuji à gauche». (L'appareil a probablement fait un looping).

■ 18h46: JL-123 à Tokyo Air: «Je ne contrôle pas».

— Tokyo Air à JL-123: «Voulez-vous entrer en contact avec Hanaeda?».

— JL-123 à Tokyo Air: «Oui s'il vous plaît» (d'une voix forte).

— Repérage radar: alt: 11 900 pieds, 3 606 m. vit: 299 m/h, 478 km/h.

■ 18h47: JL-123 à Tokyo Air: «Je demande le guidage radar pour Hanaeda. Je ne peux rien contrôler».

— Tokyo Air à JL-123: «Conservez les 90 degrés magnétiques. Pouvez-vous contrôler?».

— JL-123 à Tokyo Air: «Incontrôlable».

— Repérage radar: alt: 10 000 pieds, 3 030 m. vit: 310 m/h, 496 km/h.

■ 18h48: Repérage radar: alt: 8 000 pieds, 2 424 m.

■ 18h49: JL-123 à Tokyo Air: «Wahhhhh!» (exclamation de peur et de surprise).

La Quotidienne à trois chiffres à quatre chiffres
Tirage d'hier 744 6723

LA MÉTÉO

VENDREDI 16 AOÛT 1985
AUJOURD'HUI: Min.: 13° Max.: 23°
NUAG. AVEC AVERSES, DÉGAG.
GRADUEL
DEMAIN: GÉN. ENSOLEILLÉ



33 5 01

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	9	19	Ens., nuag.
Outaouais	13	23	Nuag., over.
Laurentides	11	22	Nuag., over.
Comtés de l'Est	11	23	Nuag., over.
Mauricie	11	22	Nuag., over.
Québec	11	23	Nuag., over.
La-Saint-Jean	9	21	Aver. dégage.
Rimouski	11	19	Nuageux
Gaspésie	11	19	Nuageux
Bois-Corbeau	9	19	Ens., nuag.
Saguenay	9	14	Ens., nuag.

États-Unis

Etats-Unis					
	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	24	33	N.-Orléans	23	29
Buffalo	22	28	Pittsburgh	19	33
Chicago	18	27	S. Francisco	13	19
Miami	27	32	Washington	23	37
New York	27	35	Dallas	22	36

les capitales					
	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	13	20	Madrid	15	24
Athènes	24	35	Moscou	14	24
Ausquipo	24	35	Mexico	13	23
Berlin	20	28	Oslo	15	20
Bruxelles	12	28	Paris	14	25
Buenos Aires	15	20	Rome	17	36
Copenhague	11	24	Séoul	22	28
Genève	9	32	Stockholm	12	23
Hong Kong	26	29	Taipei	24	32
Le Caire	19	29	Trinidad	22	32
Lisbonne	12	19			
Londres	13	22			

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	13	20	Madrid	15	34
Athènes	24	35	Moscou	14	24
Acapulco	24	35	Mexico	13	23
Berlin	20	28	Oslo	15	20
Bruzelles	11	20	Paris	14	25
Buenos Aires	11	20	Rome	17	36
Copenhague	15	24	Séoul	22	28
Genève	9	32	Stockholm	12	23
Hong Kong	26	29	Tokyo	24	32
Le Caire	22	34	Trinidad	22	32
Lisbonne	19	29	Vienne	18	30
Londres	13	19			

Trois policiers de Lac-Brome sont accusés de voies de fait graves

Des accusations de séquestration et de voies de fait graves ont été portées, hier, contre le chef de police de Lac-Brome, Alyre Thireau, et contre l'agent Mario Beaumont, qui auraient battu et torturé un ancien résident de cette municipalité qu'ils soupçonnaient d'avoir commis un cambriolage il y a trois ans.

ANDRÉ CÉDILOT

Un ancien policier de l'endroit, Paul Roy, devra pour sa part répondre à une accusation de voies de fait graves. Les trois hommes doivent comparaître en Cour des sessions de la paix, à Cowansville, le 20 septembre prochain. Ils sont passibles de 14 années d'emprisonnement s'ils sont reconnus coupables.

Un peu plus tôt cette semaine, le Conseil municipal de Lac-Brome

avait suspendu indéfiniment et sans solde le directeur Thireau et l'agent Beaumont. Quant à Paul Roy, il n'est plus à l'emploi de la Ville depuis plusieurs mois, mais il était présent lors des événements du 28 février 1982.

Ces accusations ont été portées à la suite d'une enquête de la Commission de police du Québec. Celle-ci a révélé que David Allen Gauthier, 26 ans, domicilié en Colombie-Britannique, avait été torturé toute une nuit alors que les trois policiers l'interrogeaient au sujet d'un cambriolage perpétré dans une résidence de la région, fin février.

On lui aurait brûlé les parties génitales

Selon les témoignages déposés à l'enquête publique, Gauthier fut sévèrement battu à coups de poing, de pied et de coude. On lui aurait brûlé les parties génitales avec des allumettes et mis la tête



Alyre Thireau

dans un bol de toilette en le menaçant de mort. On l'aurait suspendu dans le vide au-dessus d'une cage d'escalier, puis on l'aurait abandonné dans un bois, pieds et



Mario Beaumont

maines liés, par un froid sibérien. À au moins deux reprises dans le passé, la Commission de police avaient été appelée à faire enquête sur le service de police de

Lac-Brome. L'un des cas concernait justement des actes de brutalité impliquant présumément le directeur Alyre Thireau et l'agent Mario Beaumont.

Il s'agissait cette fois d'un adolescent de Waterloo, âgé de 17 ans, que l'on soupçonnait d'un vol de canot survenu le 18 août 81. Lorsqu'il avait fait rapport aux policiers, le plaignant n'avait pourtant jamais identifié le jeune homme comme un suspect, mais « comme un témoin qui pouvait certifier qu'il possédait bel et bien un canot ».

Battu à coups de bâton

Lors des audiences publiques du 19 octobre 1982, l'adolescent avait affirmé avoir été assailli à coups de poing par les deux policiers qui voulaient lui faire admettre le vol du canot. On l'aurait conduit dans un terrain vague, où on lui aurait asséné des coups de bâton et lancé des gaz

lacrymogènes à la figure, après l'avoir attaché avec des menottes à une carcasse de voiture abandonnée. On l'aurait aussi menacé à l'aide d'une arme à feu.

Appelés à témoigner, les policiers Thireau et Beaumont avaient catégoriquement nié toutes ces allégations. Quoiqu'ils aient jugé « sincères et crédibles » les témoignages des parties, les commissaires s'étaient dits dans l'impossibilité de trancher le débat à cause de certaines contradictions entre les deux versions.

L'autre enquête instituée au printemps 82 avait permis de mettre à jour d'importantes lacunes administratives au sein de ce corps de police de la région de l'Estrie. La Commission de police s'était montrée indulgente, faisant valoir que M. Alyre Thireau occupait alors son poste depuis seulement deux ans.

ENQUÊTE SUR LA FUSILLADE DE ROCK-FOREST

Aucune expertise n'a été faite sur la porte du motel

SHERBROOKE- Aucune expertise n'a été faite au lendemain de la fusillade de Rock-Forest pour déterminer l'état physique de la porte du motel à travers laquelle des policiers de Sherbrooke avaient tiré 21 projectiles durant la nuit du 23 décembre 1983.

ANDRÉ PÉPIN

Un expert en balistique du laboratoire de la police scientifique a bien sûr constaté que ces projectiles avaient traversé la porte sous différents angles, mais aucun spécialiste n'a mesuré les dégâts causés à la porte par le coup de pied asséné par un policier pour la défoncer alors qu'une chaîne de sécurité la retenait.

Cet élément s'ajoute à toutes les interrogations qui se posent depuis le début des audiences de la Commission de police qui se tiennent à Sherbrooke.

Pourquoi les détectives directement impliqués n'ont jamais fait de rapport écrit à la suite de la fusillade ? Pourquoi n'ont-ils pas protégé la scène du drame ? Où est passée la clé maîtresse du motel, disparue en une fraction de seconde de son orifice durant la fusillade ? Pourquoi certaines expertises n'ont-elles pas été menées ?

Concernant l'état de la porte, un physicien du service de la police scientifique, Bernard Pominville, a expliqué cette semaine devant la Commission de police qu'il n'était pas en mesure, quelques semaines après l'événement, de procéder à ces analyses fort complexes qui auraient pu déterminer s'il était physiquement possible d'enfoncer une telle porte. M. Pominville a simplement recommandé qu'une expérience similaire soit tentée au même motel, en sa présence.

Cette suggestion n'a toutefois jamais été retenue par les policiers de la Sûreté du Québec, chargés, plusieurs heures après l'événement, de faire la lumière sur cette fusillade tragique qui a

coûté la vie à un innocent poseur de tapis.

Aux autres questions pour le moins embarrassantes, les policiers impliqués apportent leurs réponses. Ils n'ont pas fait de rapport à la suggestion de leur avocat. La scène du drame n'a pas été protégée parce que, selon eux, il ne s'agissait pas d'une scène de crime. Enfin, les experts ont mené leurs expertises dans une chambre qui avait été réparée. Quant à l'expérience suggérée par M. Pominville, elle n'a jamais été tentée.

La confusion dans les détails

La Commission de police peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, exiger des explications pour chacun de ces points restés obscurs à la fin des procédures précédentes.

Les commissaires ont entendu hier le détective André Castonguay, spécialiste dans l'utilisation d'un fusil mitrailleur. C'est lui qui a mitraillé la porte du motel après avoir entendu un coup de feu qu'il croyait venir de l'intérieur de l'unité 5 du motel Le Châtillon. Ce coup venait effectivement d'être tiré par son collègue détective Roger Dion.

Castonguay affirme avoir asséné un coup de pied dans la porte, à plus d'un pied de la poignée, alors qu'il tenait son pistolet mitrailleur dans la main droite. La porte était aux trois quarts ouverte lorsqu'elle a buté quelque chose avant de se refermer violemment. Pendant qu'elle était ainsi ouverte, le détective a tout juste vu un torse ; son confrère Roger Dion a crié avant de reculer précipitamment. Il a tiré.

Dans son témoignage, il affirme qu'à un moment donné, il ne voyait plus la porte, tellement il était occupé à protéger sa vie et celles de ses confrères.

André Castonguay affirme qu'il n'a jamais cédé à la panique ou au stress durant cette opération. « Je n'avais plus le choix, je devais tirer ».

Castonguay, un ancien instructeur de l'Institut de police de Nicolet, a rédigé un manuel de classe sur l'utilisation des armes à feu, en 1976. Il affirmait dans ce volume qu'il était souhaitable qu'un policier ne soit jamais obligé d'utiliser son arme. Hier, en se rappelant l'instant précis de la fusillade, il n'a pu retenir ses larmes.



C'est le détective André Castonguay, un ancien instructeur de l'Institut de police de Nicolet, qui a mitraillé la porte de l'unité 5 du motel Le Châtillon.

Sérieux danger de pénurie d'eau à l'ouest de Laval

Il s'en est fallu de peu pour que la population de Laval soit complètement privée d'eau mercredi et, si le temps chaud persiste, il y a risque de pénurie. La situation était si critique que la valve du tuyau qui fournit de l'eau aux municipalités de Terrebonne, Mascouche et Lachenaie a dû être fermée.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Laval compte trois usines de filtration qui ont une capacité maximale quotidienne de 83 000 gallons. Or, il faisait si chaud que dans la matinée et l'après-midi, il s'est consommé 65 000 gallons, tandis qu'à certains moments entre 18 h et 22 h, la demande d'eau a atteint 100 000 gallons.

L'usine de Pont-Viau a une capacité de 21 000 gallons par jour, celle de Sainte-Rose, de 25 000 et celle de Chomedey, de 37 000.

C'est le secteur ouest de l'île, principalement les quartiers Sainte-Dorothée et Laval-Ouest, qui fut le plus durement touché. À tel point que deux des trois clubs de golf et plusieurs maisons

ont été complètement privés d'eau durant plusieurs heures.

Pas de douche pour les personnalités

Au club de golf Cardinal, une situation un peu loufoque s'est produite. Quelque 150 hommes et femmes participaient à l'omnium du député du comté de Laval à Ottawa, Guy Ricard. Une centaine d'entre eux, dont le maire Claude Lefebvre et le ministre Roch LaSalle, ont été incapables de prendre leur douche après avoir joué un 18 trous par une température frôlant les 30 degrés celsius.

Ne voulant pas enfilier leurs vêtements propres sans se laver, MM. Lefebvre, LaSalle et quelques autres ont voulu aller se rafraîchir sous une douche du club de golf Laval-sur-le-Lac, mais là aussi l'eau manquait. Le groupe s'est finalement rendu à Ismère, où le robinet ne coulait pas à son plus fort.

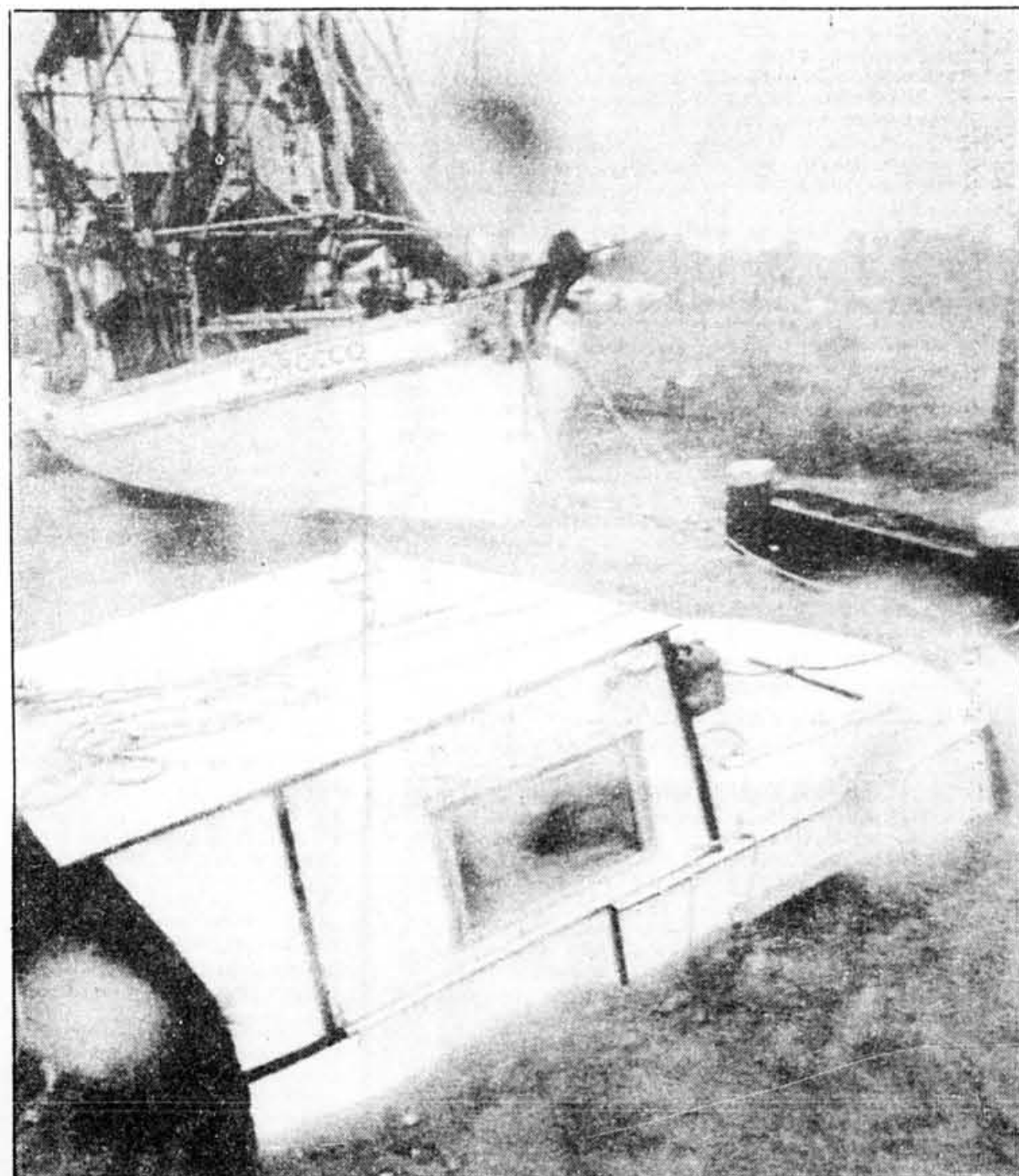
Selon M. Guy Cardinal, ce n'est pas la première fois qu'on manque d'eau à son club. « Cette situation se produit chaque soir depuis environ une semaine », souligne-t-il.

Dans l'est de la ville, où les pénuries ont déjà été fréquentes, la situation n'était pas aussi grave. Un citoyen du secteur Saint-Vincent-de-Paul, Gérard Monette, a déclaré que la pression avait passablement diminué en soirée, mais que chacun avait quand même pu prendre sa douche.

À l'hôtel de ville, on attribue la pénurie à la canicule et au fait qu'il n'a pas plu pendant près d'une semaine. « Les citoyens voient leur pelouse jaunir et sortent le boyau d'arrosage pour qu'elle reverdisse, précise un porte-parole. De plus, dans l'ouest, où les nouveaux projets domiciliaires sont nombreux, les propriétaires craignent de perdre leur pelouse qu'ils viennent de poser et sont donc portés à arroser beaucoup ».

Mais la disette, principalement dans le secteur Sainte-Dorothée, tire à sa fin, la Ville devant entreprendre bientôt la construction d'une conduite maîtresse d'aqueduc.

Pour ce qui est de Mascouche, Terrebonne et Lachenaie, la fermeture de la valve ne semble pas avoir causé de problème grave.



L'ouragan Danny ravage la Louisiane et le Texas

Ce bateau qui a sombré dans le canal Delcambre, en Louisiane, n'est pas la seule victime de l'ouragan Danny qui s'est abattu sur cet État et sur l'est du Texas, hier, accompagné de vents soufflant à 140 km/h. Plus de 20 000 personnes ont été privées d'électricité en Louisiane à la suite du passage de Danny, qui a causé de nombreuses inondations et obligé les habitants de la région à se barricader. En Europe également le mauvais temps a continué à sévir et mercredi soir, deux femmes ont été tuées et 11 personnes blessées par le plus violent orage d'été depuis une dizaine d'années qui a ravagé le nord de l'Allemagne. photolaser UPI

Un autre Hell's délateur : Yves « Apache » Trudeau

JOLIETTE — L'agent Louis De Francisco, de la Sûreté du Québec, a confirmé hier, à l'enquête du coroner sur la mort des six Hell's Angels de Laval, l'existence d'un deuxième délateur. Il s'agit de Yves « Apache » Trudeau, dont la tête a été mise à prix pour \$50 000.

RAYMOND GERVAIS

Trudeau, âgé de 39 ans, un des membres du « North Chapter » des Hell's de Laval, a échappé au printemps dernier à la purge effectuée au sein de la bande de motards. Il est maintenant détenu depuis une dizaine de jours au quatrième étage de l'édifice de la SQ, à Montréal. On savait déjà que la police comptait sur les informations fournies par Jerry « Le chat » Coulombe.

Par ailleurs, le coroner Jean B. Falardeau a admis hier matin qu'il avait commis un lapsus en rejetant l'objection de la Couronne, autorisant ainsi la défense à interroger le policier De Francisco sur l'identité de ses informateurs. Le juge Falardeau a dit que son intention était évidemment de suivre le courant de la jurisprudence qu'on lui avait soumise et non d'aller à l'encontre de cette tradition.

Il a dit qu'il s'était rendu compte de son lapsus en écou-

tant les nouvelles à la radio et à la télévision mercredi soir. Il ne permettra aucune question portant sur l'identité des informateurs de la police.

L'enquête progresse à pas de tortue

C'est la première fois depuis le début de l'enquête, le 4 juillet dernier, que les audiences connaissent une troisième journée consécutive. Il s'agit, comme on sait, de déterminer s'il y a « juste cause » pour détenir les 10 motards.

Or, l'enquête progresse à pas de tortue, procureurs et avocats des deux parties profitant de toutes les occasions pour soulever des objections. Le contre-interrogatoire de l'agent De Francisco par un des avocats des Hell's, Me Jacques Bouchard, doit durer encore au moins toute la journée.

Me Bouchard tente de démontrer au coroner que le témoin De Francisco ne possède aucune information incriminante de première main contre ses clients. L'avocat se demande quelle crédibilité peut être accordée à un informateur qui fait un récit à un policier, lequel le rapporte à un autre. « Cette personne peut être un fleffé menteur ou on peut lui avoir fait des promesses », dit-il.

À l'heure du lunch, hier, les deux avocats des Hell's Angels, Me Léo-René Maranda et Me

Bouchard, se sont inscrits en faux, en présence de journalistes, contre la décision du coroner de ne pas permettre que soient dévoilés les noms des informateurs de police et n'ont pas écarté la possibilité d'engager de nouvelles procédures devant la Cour supérieure. Si les avocats décidaient de contester la décision du juge Falardeau, on pourrait très bien se retrouver devant une autre suspension des audiences.

Transfert de prison

Trudeau, deuxième délateur à décider de raconter ce qu'il sait sur la tuerie de Lennoxville, était détenu jusqu'à une dizaine de jours à la prison de Bordeaux. D'après l'agent De Francisco, Trudeau aurait commencé à vider son sac il y a quelques semaines, avant même d'être transféré aux cellules de la Sûreté.

Le policier De Francisco a révélé hier que l'informateur, ex-membre de la bande de motards « les Popeye », avait fourni plusieurs renseignements aux policiers. Les révélations faites par Trudeau auraient entraîné les fouilles de la semaine dernière dans le lit du fleuve Saint-Laurent, au pied du quai de Saint-Sulpice. Les policiers recherchaient à cet endroit le cadavre d'un autre motard disparu depuis plusieurs années, Denis Kennedy, surnommé « le Curé ». Ce fut en vain.

Le PC-Québec vit un malaise

Jacques Bouchard

Le dernier sondage Gallup selon lequel, pour la première fois depuis plusieurs mois, les libéraux de John Turner devancent de peu les conservateurs de Brian Mulroney au Québec, reflète assez bien ce qui était perceptible sur le terrain. La population de façon générale n'a pas tellement pris le premier budget conservateur. La rectification des politiques dans certains secteurs n'a pas complètement apaisé ce malaise. Mais ce qui est sans doute encore plus dramatique pour le parti, c'est le grave mécontentement qui existe au sein de ses organisations dans un bon nombre des 75 comtés du Québec.

Des vieux militants conservateurs sont très déçus de la façon dont les « nouveaux tories » élus le 4 septembre dernier se comportent avec la base. On fait aussi grief au nouveau premier ministre de s'être complètement coupé de la réalité, de ne plus être accessible, et de s'être entouré de très mauvais conseillers. On reproche à ceux-ci d'avoir isolé complètement leur leader dans « la tour du pouvoir » qu'est le parlement à Ottawa.

Évidemment un premier ministre ne peut pas être aussi accessible et sensible aux doléances de ses troupes qu'un simple chef d'un parti politique. Dans une certaine mesure, l'attitude de M. Mulroney peut être compréhensible et, à la rigueur, justifiée. Tout le monde en convient. Ce qu'on s'explique moins bien cependant, c'est que la machine mise sur pied au Québec par le PC a coûté de milliers de dollars, d'efforts et d'incroyables sacrifices humains pendant des années, tourne à vide depuis la prise du pouvoir.

Élus peu réceptifs

Bon nombre des députés élus grâce à la performance fulgurante de Brian Mulroney (la plupart étant de nouveaux arrivés à l'occasion des dernières élections) ignorent complètement leur association, boudent leur président et méprisent ouvertement les travailleurs de la première heure. Ceux qui pendant des années ont travaillé d'arrache-pied avec la ferveur des pèlerins pour maintenir en vie un PC qui a eu plus que son lot de difficultés, acceptent évidemment mal cette situation. Si peu de temps après avoir vraiment réussi à déloger les libéraux, c'est une grave erreur de la part des dirigeants du PC.

Ce malaise au sein de la famille conservatrice est particulièrement évident dans la grande région métropolitaine, dans la Vieille capitale, en Gaspésie, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et ailleurs.

Armand Caron, président de l'association du comté de Portneuf, près de Québec, déplore ce phénomène d'isolement. Comme le directeur de l'association, Paul Springue, il en a gros sur le cœur contre l'attitude du député Marc Ferland, ex-maire de la municipalité de Saint-Basile.

Bien d'autres ont ce sentiment de frustration, dont Paul Arsenault, à Gaspé, Jean Laflamme, à Châteauguay, Robert Deslauriers, président de Lotbinière (il poursuit son député Maurice Tremblay pour agression). Des anciens supporters de Joe Clark et des partisans de Mulroney, à Montréal, s'inquiètent eux aussi du manque de réalisme des dirigeants du PC.

Il y a cinq mois d'ailleurs, des nouveaux élus avaient confié à LA PRESSE qu'ils ne voyaient pas l'utilité de maintenir une solide organisation au Québec en raison des 58 élus qui siégeaient maintenant dans la Capitale nationale.

Nouveaux députés et ministres ne voulaient plus d'ingérence de l'organisation provinciale dans leur comté. Ce qui avait fait dire à un représentant des Cantons de l'Est: « On sait maintenant ce que l'on a à faire... ».

Association fantôme

L'association provinciale, qui avait connu des heures de gloire et d'autonomie lorsque la présidence était assumée par Marcel Danis, devenu député de Verchères et nommé vice-président de la Chambre des communes, est pratiquement devenue une structure fantôme.

Malgré les statuts et règlements du PC, (du moins ceux qui existaient à l'époque) aucun congrès n'a été convoqué depuis 1982. Sous la présidence de l'avocat montréalais Robert Brunet, tous les pouvoirs ont été remis aux mandarins nationaux, dont le siège social a pignon sur rue à Ottawa, déplorent des travailleurs de la première heure.

La permanence de l'avenue président Kennedy, à Montréal, a été dépouillée de son personnel et est devenue un simple relais téléphonique et à la rigueur une sorte de boîte postale.

Ainsi en juin dernier, quelques semaines après sa nomination comme directeur des opérations du parti pour la province, René Shéridan avait été forcé de remettre sa démission. C'était un départ volontaire, disait-on à Ottawa. Mais ce « congédiement » reflétait sans doute le malaise qui existe et semble vouloir s'amplifier au sein de cette formation qui a de la difficulté à s'habituer à l'exercice encore récent du pouvoir et à la nécessité de maintenir la vie du parti.

Shéridan a donc été remplacé par un directeur intérimaire, Luc Ouellet. Interrogé hier sur le nombre de membres que son parti compte dans la Belle province, (il y en avait plus de 100 000 il y a quelques mois) celui-ci a été incapable de répondre. Il a référé les demandes d'information à Gisèle Morgan, directrice nationale associée pour le Québec, à la centrale canadienne. De plus, personne n'a la responsabilité d'assumer un service d'information pour le parti dans la Métropole.

Toutes ces questions seront sûrement abordées lors du congrès national qui aura lieu à Montréal en mars prochain. Car il est peu probable que l'association provinciale présidée par Me Brunet tiennent une assemblée générale avant ces assises. Encore une fois, on peut prévoir que les conservateurs vont laver leur linge sale sur la place publique. Une habitude qu'ils ne semblent pas vouloir mettre de côté facilement...

Mulroney annoncerait mardi un remaniement « modeste »

OTTAWA (PC) — Les rumeurs vont bon train depuis que le premier ministre Brian Mulroney a fixé à mardi prochain la date probable de l'annonce d'un remaniement ministériel, qu'il a lui-même qualifié de « modeste ».

Une nouvelle figure, tout d'abord, pourrait faire son apparition pour remplacer M. André Bissollette, ministre d'État aux petites entreprises, qui quitterait le cabinet.

Il y aurait ensuite l'inévitable jeu de la chaise musicale, afin de permettre le déplacement de certains ministres qui, pour une raison ou pour une autre, ont déçu le premier ministre dans certains dossiers.

C'est ainsi que Mme Suzanne Blais-Grenier, la ministre très controversée de l'Environnement, pourrait se voir confier un autre ministère.

Dans ce cas, son remplaçant à l'Environnement pourrait être M. John Fraser, ministre actuel des Pêches.

Un gaffeur

Son successeur aux Pêches pourrait être M. Elmer MacKay, qui a commis plusieurs bourdes comme solliciteur général et dont la démission a été réclamée

à plusieurs reprises par l'Opposition.

Le premier ministre Mulroney doit une certaine reconnaissance à M. MacKay, puisque c'est lui qui a cédé temporairement sa circonscription de Central Nova, en 1983, pour permettre à M. Mulroney de se faire élire aux Communes.

Un autre ministre dont le premier ministre ne serait pas satisfait est M. Jack Murta, au Multiculturalisme.

Un candidat possible pour le poste de M. Murta serait M. Benoit Bouchard, ministre des Transports, qui s'est très bien tiré d'affaires jusqu'ici.

L'affaire Coates

Reste une dernière possibilité: l'abandon du ministère de la Défense par M. Erik Nielsen, qui assume déjà la fonction de vice-premier ministre.

Le remplaçant de M. Nielsen à la Défense pourrait être M. Harvie Andre, ministre actuel des Approvisionnements et Services.

Si le remaniement est annoncé mardi prochain, cela se ferait probablement à Ottawa, avant le départ ce jour-là de M. Mulroney pour Vancouver, où il doit présider une réunion du puissant comité des priorités.

LES CRITIQUES À L'ENDROIT DU GOUVERNEMENT

Pauline Marois fait amende honorable

L'aspirante au leadership du Parti québécois Pauline Marois fait amende honorable. Elle admet implicitement qu'elle est allée trop loin dans la formulation de ses critiques à l'endroit de l'action gouvernementale.

Cela ne signifie pas pour autant que la ministre modifiera sa stratégie adoptée en début de campagne. En dépit des réactions de ses « concurrents » et du premier ministre René Lévesque, Mme Marois poursuivra sa critique « constructive » des quatre dernières années de l'administration du PQ.

C'est ce qu'a indiqué hier la députée de La Peltre à l'issue d'une rencontre publique avec l'autre candidate dans la campagne, Mme Francine Lalonde, au cours d'une rencontre dans les locaux du FRAPPE, les Femmes regroupées pour l'accessibilité au pouvoir politique et économique.

À l'annonce de sa candidature, la députée de La Peltre s'était engagée à « déranger » au cours de la campagne à la présidence du PQ. Et elle a eu tôt fait de tenir promesse. Deux déclarations ont provoqué de subtils mais fermes rappels à l'ordre: sur les dernières négociations du gouvernement avec ses employés au cours desquelles le gouvernement du PQ a fait preuve « d'arrogance » et celle, plus controversée, sur les grandes orientations économiques qui ont conduit à « l'échec », du moins si on se fie au taux de chômage, disait-elle.

Hier, Mme Marois se justifiait: « J'ai trouvé dommage par exemple, lors de l'intervention en conférence de presse que j'ai faite la semaine dernière (orientations économiques), d'avoir mal utilisé les mots pour dire ce que je voulais. Mais ça ne m'amène pas à réviser les objectifs que je veux défendre et les orientations sur lesquelles je voudrais voir mobiliser ce parti au cours de la campagne ».

Puis, la députée de La Peltre poursuit son explication sur les objectifs de sa campagne: « Être dérangeante ne veut pas dire dans ma tête critiquer gratuite-



Pauline Marois a fait amende honorable, hier, au sujet des critiques qu'elle avait formulées précédemment à l'endroit du gouvernement.

laserphoto PC

ment ce qui se fait. Ça veut dire être dérangeante dans le sens d'exigeante. Qu'on accepte collectivement de se poser des questions sur la façon dont on a agi ensemble et comment mieux le faire dans l'avenir, en sachant que ce sera exigeant, que ce ne sera pas facile en termes de changement d'attitude et de comportement. C'est la portée que j'ai voulu donner du mot « dérangeant ».

Pour être certaine d'être bien comprise, Mme Marois en remet. « Je n'ai pas le goût de critiquer mon gouvernement. J'en ai été,

J'en suis encore et je suis très fière de ce qu'on a accompli. Cependant, si, comme société, on est prêt à passer un cran de plus, le gouvernement (qu'elle dirigeait) pourrait vous proposer des orientations si vous avez le goût d'être avec notre parti. »

Après avoir suscité des remous au milieu d'une longue campagne au leadership, Mme Marois estime donc qu'elle a le temps de se reprendre et de rectifier son tir, tout en acceptant de façon élégante sa propre erreur de stratégie.

— Presse canadienne

Chrétien se dit déçu de la remontée des néo-démocrates

OTTAWA — Tout en se montrant satisfait de la baisse de popularité du parti conservateur, l'ex-ministre Jean Chrétien s'est dit surpris et déçu de la remontée des néo-démocrates, effectuée au dépens de son parti.

MAURICE JANNARD de notre bureau d'Ottawa

« Les gens sont insatisfaits des conservateurs, mais d'un autre côté, ils ne sont pas prêts à voter libéral », a déclaré à LA PRESSE le député de St-Maurice.

« Je suis surpris que le NPD prenne des votes ».

Mercredi, un sondage Gallup enregistrerait une baisse de quatre points de la formation de Brian Mulroney dans l'opinion canadienne. Le NPD en gagnait cinq et le parti de John Turner stagnait.

Au Québec, l'appui néo-démocrate a doublé au cours du dernier mois et c'est cette situation qui déplaît davantage à M. Chrétien, lui qui a perdu le leadership aux mains de Turner.

« Je suis déçu que les

votes aillent au NPD », a-t-il précisé devant les résultats. « Espérons que cela sera temporaire ».

Pour sa part, le député libéral de Shefford, Jean Lapierre, se réjouit surtout du fait que les troupes ministérielles perdent du terrain.

« Notre adversaire, c'est le parti conservateur », a affirmé M. Lapierre. « Alors, quand le gouvernement perd des plumes, c'est une bonne nouvelle ».

Il ne partage pas le point de vue de Jean Chrétien sur la tendance québécoise.

« Nous devançons les conservateurs au Québec pour la première fois depuis les élections, comment ne pas se réjouir ! »

Officiellement, chez les conservateurs, on ne se montre pas inquiet. « C'est normal, après un an de pouvoir, on ne pouvait pas rester à cinquante pour cent ».

Par contre, sous le couvert de l'anonymat, on admet volontiers qu'il y a des problèmes.

« Il devra y avoir des ajustements au conseil des ministres et dans l'organisation du parti », a

affirmé l'adjoint d'un ministre québécois.

Du côté néo-démocrate, l'enquête Gallup a été reçue avec grande joie, comme on s'en doute.

« La meilleure nouvelle est notre progression au Québec », a affirmé le député Lorne Nystrom. « Notre défi sera de maintenir cet appui et de l'augmenter dans les mois à venir ».

Marx craint un ticket modérateur à l'aide juridique

QUEBEC (PC) — Le député libéral de d'Arcy-McGee, M. Herbert Marx, craint qu'après avoir soulevé l'hypothèse d'un ticket modérateur dans les services de santé, le ministre de la Justice Pierre Marc Johnson ne pense à introduire une mesure semblable dans le régime d'aide juridique.

Le porte-parole de l'opposition en matière de Justice a expliqué hier à la Presse canadienne que les modifications apportées en 1982 à la Loi de l'aide juridique permettent, sur simple décision ministérielle, d'imposer des coûts supplémentaires aux consommateurs de services juridiques.

« Les gens ont peur », a soutenu M. Marx à l'appui de plusieurs appels qu'il dit avoir reçus de la part de citoyens inquiets des récentes déclarations du candidat à la présidence du Parti québécois Pierre Marc Johnson.

Selon M. Marx, le ministre Johnson aurait déclaré à l'époque qu'un ticket modérateur dans les services de santé ne représentait « que le prix d'un Big Mac et d'un coke ».

M. Marx ne croit pas par ailleurs que la « réintroduction », dans les régimes de santé ou d'aide juridique, des sommes prélevées par un ticket modérateur puisse améliorer l'allocation et la diversification des ressources. Il a soutenu que des études américaines et européennes prouvaient le contraire.

Démenti

L'attaché de presse du ministre Johnson, M. Jean Ethier, a pour sa part opposé un démenti formel aux allégations de M. Marx en affirmant que jamais il n'avait été question de décréter un ticket modérateur dans les services d'aide juridique.

Les questionnements publics de M. Johnson ne portaient que sur les services de santé, a précisé M. Ethier.

Ministre de la Justice et candidat à la succession de René Lévesque, M. Johnson s'est interrogé plus tôt cette semaine sur la pertinence de maintenir la gratuité universelle dans les services de santé.

M. Johnson avait aussi précisé que ses propos sur les modalités d'accès aux services de santé n'avaient ni le caractère d'engagement ni celui de décision. « Il faut approfondir les réflexions » autour de la notion d'universalité, avait ajouté le ministre en disant attendre les recommandations de la commission Rochon avant de décider de l'imposition d'un ticket modérateur.

Le \$ canadien sera accepté à 90 cts pour tout achat de marchandise payée comptant

Ames
MAGASINS DE LIQUIDATION

**SAMEDI 17 AOÛT
DIMANCHE 18 AOÛT**

ÉPARGNEZ SUR TOUS LES ARTICLES DONT VOUS AVEZ BESOIN À L'OCCASION DE CE SOLDE DE DEUX JOURS

ST. ALBANS — VERMONT

Route US 7 — Sortie de l'autoroute 89

CHAMPLAIN, N.Y.

Route 11 — Sortie 42 de l'autoroute 87

PLATTSBURGH, N.Y.

Big N Plaza — Cornelia Street

SKYWAY SHOPPING PLAZA

MALONE, N.Y.

West Main Street — Route 11

DERBY — VERMONT

Route 5



**Collège
de Bois-de-Boulogne**

Fin juin, le PQ ne comptait que 73 000 membres en règle

■ QUÉBEC — Le Parti québécois ne comptait que 73 000 membres en règle au moment de la démission de René Lévesque.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

S'il en revendiquait plutôt 117 000, c'est qu'il ajoutait les 44 000 personnes qu'il appelle dans son jargon les « 365 jours », c'est-à-dire les membres dont la carte est échue depuis moins d'un an.

Ces informations ont été confirmées hier à LA PRESSE par le directeur des communications du parti, M. Jacques Despins.

Pour comprendre la situation, il faut savoir que la liste électorale qui sera utilisée le 29 septembre pour l'élection du nouveau chef comprendra les noms de ces « 365 jours ».

Ils jouissent en effet d'un statut spécial au parti dans la mesure où ils ont jusqu'à cette date pour

se mettre en règle — payer \$5 — et participer au scrutin. Les vrais nouveaux membres, au contraire, doivent avoir adhéré au parti au plus tard à minuit hier soir pour pouvoir voter.

Une deuxième liste, datée du 4 août, et comptant 8 000 noms, a été depuis transmise aux candidats.

Le PQ comptait donc 81 000 membres en règle à cette date. Mais la liste électorale provisoire n'a été grossie que de 4 000 noms, à 121 000, parce que 4 000 de ces nouveaux adhérents étaient justement des « 365 jours ».

Par ailleurs, ces 8 000 nouveaux membres ne donnent pas une bonne indication de l'allure de la campagne de recrutement du PQ. Ces adhésions sont celles qui ont été reçues à la permanence du parti à la suite de sa propre campagne de recrutement.

Cette compilation ne tient donc à peu près pas compte des efforts faits par les sept candidats alors

que c'est d'eux que devrait venir le gros du recrutement.

En fait, toutes les organisations ont préféré attendre à hier pour remettre au secrétariat le fruit de leur campagne des dernières semaines.

Il faudra une dizaine de jours au parti pour traiter ces nouvelles données, de sorte que la liste électorale ne sera établie, et remise aux candidats, que le 25 août. Ce n'est qu'à cette date qu'on saura de façon précise le résultat de la campagne de recrutement et le nombre total de membres que compte le PQ.

Mais encore là il faudra faire attention aux chiffres. D'une part, la liste contiendra encore le nom des membres en règle et celui des « 365 jours », de sorte que le nombre annoncé ne sera pas le reflet fidèle du nombre de ceux qui ont vraiment droit de vote.

D'autre part, le nombre de nouvelles adhésions ne pourra être obtenu en soustrayant les 117 000

annoncés en juin du nouveau total, car on oublierait alors tous les « 365 jours » qui se sont mis en règle avec leur parti.

Par exemple, il pourrait arriver que 50 000 cartes soient vendues et que la liste électorale ne compte pourtant que 137 000 noms, si 30 000 de ces nouvelles adhésions viennent des « 365 jours ».

On peut se demander si le PQ n'a pas fait un bien mauvais calcul en publiant le chiffre de 117 000 membres plutôt que celui, plus exact, de 73 000.

Non seulement cela fera-t-il paraître moindre le résultat de sa campagne de recrutement, mais encore le pourcentage de participation au scrutin sera-t-il faussé à la baisse.

En effet, le total dont on se servira pour l'établir ne sera pas celui des personnes ayant droit de vote, mais plutôt celui des personnes qui l'ont ou qui pourraient l'acquérir.

PIERRE PASCAU

collaboration spéciale



La police de la CUM en « spectacle »

■ La police de la CUM se donnait en spectacle, l'autre soir, sur la rue Prince-Arthur. Le monde a trouvé ça très drôle.

On aurait pu appeler ce show « la guerre aux tambours ». Vous ne le savez peut-être pas, mais un règlement municipal interdit de jouer du tambour dans les rues de Montréal. Tous les autres instruments sont permis, sauf les tambours. C'est pour cela que cinq policiers sont arrivés sur la rue Prince-Arthur, deux à un bout et trois à l'autre, et qu'ils ont fait arrêter la musique.

Il s'agissait d'un petit groupe de musiciens folkloriques sud-américains qui jouaient merveilleusement de la flûte, de la guitare, de la harpe et... oh, horreur! d'un petit tambour gros comme la main. On comprend facilement le danger qu'ils faisaient courir à la société montréalaise et l'urgence qu'il y avait de faire intervenir la police.

Le public réagit

Dès que la musique a cessé, le monde s'est attroupé pour voir ce qui se passait. Personne n'appréciait l'intervention des policiers et on leur demandait pourquoi ils jouaient ainsi aux casseux de veille.

Ils ont commencé par répondre que les musiciens « entravaient la voie publique (sic) ». Alors on a ri. Il y a même eu un drôle qui a dit que c'était plutôt les policiers qui faisaient de « l'entrave ». C'est alors que ces derniers ont sorti leur histoire de règlement municipal anti-tambour.

Dans le voisinage

Un peu plus loin sur la rue, l'autre groupe de policiers était debout devant un autre groupe de musiciens qui beuglaient du rock américain à grand renfort de guitare. Mais cela ne semblait pas déranger les policiers qui les écoutaient avec un plaisir évident.

Ils ne semblaient pas en vouloir non plus aux marchands de bric-à-brac qui, je l'ai déjà écrit, encombrant (entravent?) la voie publique, avec ce qu'ils prétendent être de l'artisanat. Cela ressemble plutôt à de la pacotille à quatre sous qu'on vend dans tous les bazars.

A deux pas de là, Carré Saint-Louis, il y avait toute la hordé de trafiquants de drogue qui se livraient à leur commerce comme si de rien n'était. La présence de la police dans les environs ne leur faisait ni chaud ni froid. Elle ne dérangeait pas non plus les clochards qui cuvaient leur vin, vautre sur les bancs du parc, bancs que les gens ordinaires ne peuvent plus utiliser.

Non. Ce soir-là les policiers n'avaient qu'une idée en tête: faire taire les tambours des Sud-Américains.

N'allez pas croire que j'en veux aux policiers. Pas du tout. Au fond, je les trouve très sympathiques. C'est plutôt à leurs chefs et aux dirigeants politiques de la CUM que j'en veux. Ils adoptent des règlements absurdes et ce sont les malheureux policiers qui se trouvent pris ensuite à les faire respecter. On finit par rire d'eux.

Une taxe de faillite

Le sort s'acharne sur les milliers de personnes lésées par la faillite de la compagnie d'assurance Northumberland. Non seulement elles ont dû acheter de nouvelles polices pour être couvertes, mais elles sont obligées de payer deux fois la taxe de vente de M. Duhaime.

M. René Roy, porte-parole de Revenu-Québec, compare la prime d'assurance à une automobile qu'on aurait achetée et qu'on aurait démolie la semaine suivante dans un accident. « Vous n'oserez pas demander un remboursement de la taxe de vente sur l'auto », dit-il.

Pardon! On ne peut pas comparer la faillite de la Northumberland avec un accident d'auto. Le ministre Duhaime doit accorder une considération spéciale aux victimes de la Northumberland et ne pas chercher à remplir ses coffres avec une taxe qui n'est pas justifiée. Certaines victimes songent même à tenter un recours collectif contre Revenu-Québec. Yves Duhaime ne l'aura pas volé.

Nous ne sommes pas racistes

On n'a pas accordé beaucoup d'importance, tout compte fait, à l'horrible drame de la fin de semaine dernière à Ville Saint-Laurent. Un automobiliste de race blanche a foncé sur un groupe de Noirs qui attendaient l'autobus. Deux Noirs ont été tués et deux autres blessés.

On essaie de nous faire croire que ce n'était pas un drame racial. Aurait-on dit la même chose si cela s'était produit en Afrique du Sud ou si c'était un Noir qui avait foncé avec son auto sur des Blancs, pour en tuer deux et en blesser deux autres?

Drame racial ou pas, on en a fait peu de cas dans les médias. C'était frappant, alors qu'une semaine plus tôt on nous avait gavés d'articles, de photos, de commentaires et de reportages à la tonne, sur les maillots de bain d'Outremont.

Doit-on attribuer ce déséquilibre au fait que peu de membres des médias sont des Noirs, alors qu'un grand nombre d'entre eux habitent Outremont?

La baleine volante...suite

On m'a écrit, on m'a téléphoné pour me dire que j'étais fou et qu'un avion-citerne CL 215 ne pouvait pas avaler un homme dans la mer pour le recracher sain et sauf au-dessus d'une forêt.

J'ai rapporté cette affaire la semaine dernière. J'ai pris soin de préciser que c'était une histoire qu'on se racontait en Corse, après qu'un journal en eut fait état. J'ignore si un CL 215 est capable d'avalier et de recracher un homme, mais je vous promets de faire une recherche approfondie sur le sujet et de vous renseigner à fond la semaine prochaine. OK?

Le milieu des affaires préfère P. M. Johnson

■ Le milieu des affaires préfère le candidat Pierre-Marc Johnson dans la course à la présidence du Parti Québécois, s'il faut en croire un sondage maison réalisé par l'hebdomadaire Les Affaires auprès de ses abonnés.

En effet, 69,5 p. cent des 200 personnes interrogées les 7, 8 et 9 août estiment que M. Johnson est le candidat le plus apte à diriger le PQ.

Mais fait surprenant, la deuxième place dans le cœur des lecteurs du journal est remportée par une femme, Mme Pauline Marois, avec 12,5 p. cent.

Plus frappant encore, M. Bernard Landry, qui pourtant est le candidat qui dirige le ministère, celui du Commerce extérieur et ex-ministre au Développement économique, qui est le plus près du milieu des affaires, n'est le favori que de 9 p. cent des répondants.

Plus loin derrière, M. Jean Gagnon obtient quatre p. cent des préférences, M. Guy Bertrand un p. cent, Mme Francine Lalonde 0,5 p. cent, M. Gagnon zéro et 3,5 p. cent déclarent ne pas savoir.

Dans une série de comparaisons hypothétiques mesurant les chances relatives des candidats de l'emporter dans une élection générale contre le chef du Parti libéral, M. Robert Bourassa, une majorité de 49,5 p. cent estime que M. Johnson remporterait la bataille, tandis que 42,5 p. cent des répondants croient que M. Bourassa serait vainqueur.

Il faut noter, que malgré sa rigueur et le sérieux de la publication qui l'a réalisée, le sondage n'est pas à proprement parler scientifique: les lecteurs des Affaires ne sont pas tous du milieu des affaires et ne représentent pas tout le milieu des affaires.

Il a été réalisé par téléphone en choisissant au hasard 1 500 noms parmi les 60 000 abonnés du journal. On a analysé les réponses des 200 premières personnes qui ont accepté de participer à l'enquête.

Notons que 171 répondants étaient des hommes et que seulement 29 étaient des femmes, ce qui correspond à la répartition par sexe des abonnés.

— Presse canadienne

Dean, Tardif et Jolivet demeurent « discrets »

de notre bureau de Québec

■ QUÉBEC — Les ministres Robert Dean, Guy Tardif et Jean-Pierre Jolivet n'ont pas se prononcer dans l'immédiat quant à l'appui qu'ils pourraient respectivement donner à un des candidats en lice dans la course à la présidence du Parti québécois.

Seuls ces trois membres du cabinet Lévesque n'ont encore appuyé aucun des sept candidats, ou manifesté leur désir de se cantonner dans la neutralité.

Pour sa part, le ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation, Robert Dean, n'entend pas rendre publiques ses intentions avant la fin du mois d'août.

« Je vais certainement participer au débat, mais sans nécessairement endosser un des candidats. En fait, je dois d'abord décider si je dois donner un appui formel puis, si tel est le cas, lequel des candidats je choisirais », a-t-il expliqué, hier.

M. Dean était alors de retour à son bureau du comté de Pré-vost, après une période de convalescence de six semaines.

D'autre part, au bureau du ministre des Transports, Guy Tardif, on indique que celui-ci « n'a pas terminé son analyse et ne se prononcera pas dans un avenir immédiat ».

Enfin, le ministre délégué aux Forêts, Jean-Pierre Jolivet, est présentement en vacances et ne sera de retour que le 20 août. A son bureau, on explique que M. Jolivet « prolonge son temps de réflexion en ce qui touche la campagne au leadership ».

Un appui féministe à Marois et Lalonde

■ Le temps d'une solidarité, les deux candidates féminines à la présidence du Parti québécois se sont retrouvées hier à une même table pour recevoir l'appui officiel des Femmes regroupées pour l'accessibilité au pouvoir politique et économique (FRAPPE).

Dans un geste qui se voulait « absolument non partisan », la présidente du FRAPPE, Mme Danielle Debras, s'est montrée solidaire du geste des deux candidates parce que « notre principal objectif est d'encourager et d'aider les femmes à partager le pouvoir économique et politique ».

Cette rencontre de Mmes Pauline Marois et Francine Lalonde s'est déroulée dans une atmosphère de politesse retenue. Mais il y avait de la chaleur tout de même. Étrange contraste avec le climat sibérien de la rencontre de Pierre Marc Johnson et de Bernard Landry, vendredi dernier, lors d'un colloque sur le droit et les jeunes organisé dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse.

— Presse canadienne

La « campagne de terrain » a rapproché Landry des gens

■ LA POCATIÈRE (PC) — Le ministre des Relations internationales et du Commerce extérieur Bernard Landry commence à être reconnu comme aspirant à la succession de René Lévesque.

« Depuis une semaine, je m'aperçois que les gens me connaissent davantage. Auparavant, j'étais surtout connu dans les milieux spécialisés et le contact que j'ai avec les gens m'a permis d'en apprendre davantage ces 15 derniers jours que durant les 15 dernières années », a déclaré hier le ministre-candidat alors qu'il poursuivait sa tournée dans le Bas-Saint-Laurent.

Il entreprenait la seconde phase de sa campagne qu'il veut une « campagne de terrain », c'est-à-dire de contacts personnels, d'échanges et de discussions avec les militants du Parti québécois.

À ce chapitre, il espère bien que le comité d'élection prévoira une période de questions des militants à chacune des assemblées régionales. Sinon, il trouvera lui-même le moyen de discuter avec les militants, soit avant, soit après les assemblées.

Landry-Express

Cette deuxième partie de la campagne qui sera notamment ponctuée des 10 assemblées régionales, il l'a entreprise hier en caravane, le « Landry-Express ».

Elle est constituée de deux véhicules motorisés et elle permettra à M. Landry de « patrouiller » le Québec au cours des 55 jours qui restent à écouler avant l'élection du président du parti.

Celui-ci entend en effet visiter le plus grand nombre de villes et de villages possible, même les régions où ne se tiendront pas d'assemblées régionales, comme la Gaspésie, la Côte Nord et les Laurentides-Lanaudière.

Hier, le ministre Landry a fait une visite remarquée à La Poca-



À La Pocatière, le ministre Bernard Landry a visité l'usine Bombardier et l'un des futurs wagons du métro de New York, que fabrique l'entreprise.

tière, plus précisément à l'usine Bombardier où il a salué quelque 800 travailleurs réunis à la cafétéria.

Il a trouvé des oreilles attentives à son message sur l'exportation car ces travailleurs tirent leur gagne-pain des produits exportés par Bombardier à travers le monde.

Il a assuré les dirigeants de l'entreprise de son appui dans

leurs démarches pour l'obtention d'un contrat en Floride.

Il s'agit d'un contrat de \$150-\$200 millions relié à la construction d'un système de transport par train rapide entre Orlando, Tampa et Miami.

Des responsables du projet sont venus rencontrer la direction de Bombardier la semaine dernière à Québec.

Claude Morin porte un jugement sévère sur le comportement de Pauline Marois et Guy Bertrand

■ L'ex-ministre des Affaires intergouvernementales Claude Morin est étonné du nombre de candidats qui aspirent à la présidence du Parti québécois et il juge sévèrement le comportement de deux d'entre eux.

MAURICE GIRARD
de la Presse canadienne

Essentiellement, M. Morin reproche Mme Pauline Marois sa candeur dans la formulation de ses critiques à l'égard des politiques gouvernementales et son style d'animatrice sociale, qu'il croit dépassé. Quant à Guy Bertrand, il le considère comme « un candidat marginal », qui est loin de faire honneur aux séparatistes convaincus.

Par contre, croit-il, la campagne à la présidence permettra au PQ d'augmenter ses chances de victoire aux prochaines élections générales devant « un Robert Bourassa qui demande un troisième mandat tandis que, peu importe qui va être élu, le nouveau leader du PQ profitera du caractère de nouveauté ».

Telles sont les grandes lignes qu'a dégagées pour la Presse Canadienne l'ex-ministre des Affaires intergouvernementales, qui s'exprimait pour la première fois sur la course au leadership du

parti, dont il a déjà été un des principaux ministres.

Profondément convaincu de l'importance de maintenir la solidarité ministérielle, M. Morin ne cache pas son désarroi devant les déclarations de Mme Marois sur l'arrogance du gouvernement dans les négociations avec les employés de l'Etat et sa critique de la politique économique des dernières années.

« Ce genre de déclarations ne donne pas une mesure très encourageante de l'importance et du poids de cette personne au conseil des ministres. Ou bien les politiques étaient carrément mauvaises et elle les a laissées passer parce qu'elle n'avait pas l'influence suffisante pour les faire changer. Ou bien elles ne sont pas mauvaises, ce qui m'apparaît plus juste dans la réalité », a dit M. Morin, qui juge que la députée de La Peltre se comporte comme un membre de l'Opposition.

« Quand on participe à une campagne à la direction d'un parti et qu'on veut se démarquer des autres, on ne le fait pas en condamnant les actions auxquelles on a été associées, mais en innovant, en avançant des suggestions nouvelles et des orientations différentes. A ce moment-là, on parle de substance ».

L'ex-ministre n'arrête pas là ses critiques. Il juge erroné le

style de campagne de la ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du Revenu. « Une campagne à la direction d'un parti, c'est une entreprise de présentation de ses propres idées et d'organisation et non une entreprise d'animation sociale », qui permet au candidat de forger sa pensée à partir des opinions des autres. « C'est bien beau de consulter le monde. Mais, quand vous êtes en politique et que vous êtes ministre, vous êtes censé avoir vos idées et les exprimer. Le leadership, ce n'est pas analyser tout ce que le monde dit sans distinction, c'est plutôt de dire les choses que les autres jugeront par la suite. »

Au sujet de Guy Bertrand, il dira simplement: « Je pense que les gens qui sont des séparatistes convaincus ne doivent pas être très heureux d'avoir un porte-parole comme lui. (...) C'est un candidat marginal qui va plus nuire à l'idée qu'il représente que l'aider ».

La présente campagne à la présidence n'est pas une course au programme, dit-il. Même que M. Morin se demande dans quelle mesure les Québécois veulent un programme détaillé pour tous les secteurs. « Je pense qu'on a dépassé ce stade-là. On cherche plutôt quelqu'un en qui on a confiance pour s'occuper des affaires du Québec. »

On ose toucher à l'universalité

Était-ce le candidat, le ministre de la Justice ou l'ex-ministre des Affaires sociales qui parlait? L'affirmation était audacieuse et gênante. Pas tant à cause de son originalité que de son caractère d'opportunité officielle: personne n'ose plus mettre en cause le principe d'universalité des soins de santé dans notre société d'aujourd'hui. Tout au moins personne qui ne veut être considéré comme antisocial, antidémocratique ou simplement anti-dans-le-vent. Aujourd'hui, il y a des principes que l'on ne viole pas impunément.

Pourtant, malgré cela, M. Pierre Marc Johnson ose affirmer que, dans les prochaines années, le Québec devra examiner l'hypothèse d'imposer un ticket modérateur remboursable dans le domaine de la santé... Affirmation tellement hérétique pour tout démocrate qui se respecte que le chef du Parti libéral, M. Robert Bourassa, a tout de suite répliqué: «Il faudrait que le ministre de la Justice, qui a déjà été aux Affaires sociales, comprenne une fois pour toutes que les soins de la santé ne sont pas un luxe.»

Là-dessus, tout le monde s'entend. Et M. Johnson le sait bien puisqu'il déclare vouloir s'assurer que, «pour les citoyens du Québec, nous conservons ce principe de l'accès à des services de santé». Car ce serait illogique de revenir à la privatisation d'autrefois avec tout ce que le système entraîne d'injustice envers les plus démunis ou les moins riches. Tous les Québécois ont un droit égal d'accès aux services de santé; comme ils ont droit aux services de police, de pompier ou de bien d'autres organismes.

Pourtant, on se rappelle que M. Johnson a, dans le passé, évoqué la possibilité d'engager le citoyen qui en a les moyens à déboursier, en certaines circonstances, une somme minime d'argent qui serait injecté dans le système lui-même. D'une part pour aider au financement des services; d'autre part, pour conscientiser le citoyen et prévenir les abus qu'il serait parfois tenté de se permettre. D'autres pays, aussi démocratiques que le nôtre («beaucoup de pays d'Europe, en particulier les pays socio-démocrates», selon M. Johnson), ont institutionnalisé cette pratique du ticket modérateur.

Mais on se souvient de la campagne des libéraux fédéraux à ce sujet, surtout de l'engagement de Mme Monique Bégin, qui s'était promise de convertir tous les Canadiens à sa thèse et de condamner les esprits sceptiques. Même M. Johnson, même M. Jacques Parizeau ont dû ravalier leurs mots pour ne pas subir les foudres de l'excommunication démocrate. Évidemment, M. Brian Mulroney a suivi: le principe de l'universalité s'est découvert des dimensions d'absolu que seuls les régimes totalitaires avaient jusqu'à maintenant connues.

Mais enfin, on ne peut pas discuter sans condamnation démagogique? On ne peut s'interroger sur une société qui évolue et dont les services doivent nécessairement s'adapter à des situations nouvelles? Il y a une commission d'enquête, créée le 19 juin dernier, chargée d'étudier la santé et l'ensemble des services sociaux au Québec, qui doit remettre son rapport final dans quelque 18 mois: faut-il la condamner à l'avance et lui interdire la réflexion sur toutes les hypothèses d'amélioration du système?

Il fut un temps où tous les principes religieux avaient valeur d'absolu; puis ce fut le tour des principes syndicaux; et aujourd'hui, on en crée de nouveaux, dont le plus agaçant parce que le plus mal utilisé semble devenir celui de l'universalité.

Une société en évolution, comme une personne en évolution, est celle qui demeure ouverte, autant que critique, face aux réalités nouvelles. Il est aussi faux de les adopter a priori que de les refuser a priori. Mais la réflexion...?

Jean-Guy DUBUC

L'Afrique cherche sa voie

Aucune page de l'histoire de l'aide au développement n'est aussi triste que celle qui est consacrée à l'Afrique. En 25 ans, le rêve d'une Afrique prospère et humaine s'est effondré; il nous reste l'image d'un continent victime de famines et de guerres civiles. Il n'est pas rare d'entendre des Africains parler avec une certaine nostalgie de l'époque coloniale et, dans le même souffle, affirmer, fièrement, qu'ils peuvent tenir les promesses de la décolonisation.

L'éditeur adjoint de LA PRESSE, Michel Roy, écrivait récemment que les dirigeants africains analysent plus volontiers leurs propres erreurs avant de blâmer les pays développés. Ce réalisme est prometteur pour la coopération future mais il ne nous dégage pas de notre complicité dans leurs erreurs, ni de notre responsabilité de les aider à l'avenir.

Dans les années soixante, les pays développés, y compris l'Union soviétique et ses alliés, ont encouragé les pays africains à brûler les étapes dans leur développement. La théorie économique en vogue à l'époque voulait que l'agriculture suivit et qu'il fût toujours possible d'importer de la nourriture de greniers naturels comme les États-Unis et le Canada. Le monde croyait encore à la promesse d'une prospérité mondiale toujours plus grande alors que ce mythe touchait à sa fin.

Les crises du pétrole et d'autres matières premières ont rappelé les pays africains à la réalité; la corruption et la mauvaise gestion ont fait de cette réalité l'image même de la pauvreté et de la détresse. Le mirage d'une économie industrielle à l'occidentale était tout aussi mensonger que celui d'une société socialiste; peu de pays ont su se frayer un chemin entre ces idées mal adaptées pour créer une économie saine.

La famine est maintenant le plus grand problème de l'Afrique. L'Éthiopie n'est qu'un pays parmi d'autres frappés par plusieurs années de sécheresse de suite. S'il n'y avait que la sécheresse, toutefois, l'Afrique ne serait pas aussi désolée qu'aujourd'hui, car elle en a connu de pires dans son histoire. C'est le développement industriel mal conçu, la concentration de la population dans les villes et le peu de cas fait de l'agriculture qui ont créé des structures économiques et sociales incapables de réagir contre le fléau de la famine. L'Afrique est autant martyrisée par les mauvais conseils des experts et par l'ambition de ses dirigeants que par le climat.

À Ottawa, le Symposium sur la sécheresse en Afrique a entendu plusieurs experts décrire la nécessité pour les pays africains de développer leur agriculture. L'aide de pays comme le Canada peut être d'une certaine utilité dans cette tâche mais, après un premier échec, le développement africain est surtout devenu un problème interne. Il faut notamment que les gouvernements encouragent une hausse des prix alimentaires pour que les paysans soignent leurs terres, augmentent leurs rendements et puissent investir dans des méthodes plus productives.

L'Inde a fait un tel revirement dans sa politique de développement il y a moins de dix ans: elle exporte maintenant ses excédents agricoles et l'agriculture la pousse vers le développement industriel. L'Afrique devra aussi réorienter son développement. L'aide bien intentionnée des pays développés devra tenir compte des besoins réels des Africains et non les pousser à brûler les étapes.

Frédéric WAGNIÈRE

LA TOLÉRANCE



Reprise

(Droits réservés)



(Collaboration spéciale)

Marc Laurendeau

Pour Lévesque, l'autorité qui vient du détachement

Depuis qu'il a démissionné de son poste de président du Parti québécois, le premier ministre René Lévesque peut paradoxalement jouer un rôle d'une très grande utilité. Il s'est mis à l'abri des soupçons que l'on pourrait avoir, quant à son ambition de se maintenir au pouvoir. L'annonce de son prochain départ a, en quelque sorte, dédouané M. Lévesque.

Encore dernièrement, ses tergiversations, tout comme ses brusques décisions étaient sujettes à interprétation. On croyait y voir quelque calcul électoral froidement inspiré par les sondages ou une tentative désespérée d'élargir la clientèle du Parti québécois. Maintenant qu'il a tiré sa révérence devant l'Histoire, M. Lévesque peut prendre, dans les semaines qui lui restent au pouvoir, une véritable stature d'homme d'État, solidement mûri par l'expérience.

Puisque les retombées du «beau risque» d'un virage fédéraliste et d'un rapprochement avec le gouvernement Mulroney sont davantage connues et font l'objet d'analyses, avec un an de recul, il serait intéressant de connaître le bilan personnel qu'en trace M. Lévesque et ses réflexions les plus récentes sur l'avenir du Québec, face à la fédération canadienne.

On n'attend pas de M. René Lévesque qu'il prenne position dans la course maintenant ouverte à sa succession. Mais il

peut certainement se faire le gardien d'une certaine cohérence chez ses collègues du cabinet. Il reste bien placé pour exiger le respect de la solidarité ministérielle. Il possède également assez d'autorité morale pour convaincre les candidats-ministres de faire un usage plus modéré de leurs attachés politiques payés à même les fonds publics.

Quelle liberté un candidat peut-il s'accorder pour renier des politiques gouvernementales qu'il a lui-même contribué à élaborer? Ainsi, il était surprenant d'entendre la ministre Pauline Marois affirmer que le gouvernement péquiste avait pris trop abruptement le virage de la crise économique, notamment à l'égard des syndicats. Mme Pauline Marois était vice-présidente du Conseil du Trésor dès 1982. Normalement, elle a dû avoir son mot à dire sur l'aspect draconien des coupures budgétaires.

Mardi, le premier ministre Lévesque disait trouver «un peu curieux» qu'une candidate dans cette course (il évitait de la désigner) critique les performances économiques d'un gouvernement auquel elle appartient. M. Lévesque n'aimait pas entendre parler d'échec économique du gouvernement alors que, pour la première fois, il y a en Ontario plus de chômeurs, en chiffres absolus, qu'au Québec.

L'argument n'était peut-être

pas sans faille. Une statistique brandie hors de son contexte démontre peu de chose. Même si le Québec est dépassé par l'Ontario, en nombre absolu de chômeurs, il conserve un taux de chômage plus élevé que la moyenne canadienne. Le Québec se tire raisonnablement bien de la crise mais beaucoup de citoyens, surtout des jeunes, désespèrent de trouver un emploi.

Toutefois, M. René Lévesque soulignait discrètement une difficulté fondamentale. On ne peut guère faire partie d'un gouvernement qui glorifie sa performance économique et, en même temps, déclarer que le gouvernement a trop consulté et pas assez agi. La franchise de M. Lévesque peut empêcher certains candidats d'être trop tentés de jouer sur les deux tableaux.

Par contre, une intervention strictement partisane de M. Lévesque en faveur de l'un des candidats n'est pas souhaitable. Depuis que les partis politiques au Canada se sont donné des mécanismes plus démocratiques pour le choix de leurs leaders, le sort jeté avec lourdeur par un chef sortant à l'un des candidats apparaît comme un anachronisme disgracieux.

En 1970, M. Robert Bourassa avait reçu l'appui de Jean Lesage (en partie soucieux de barrer la route à Claude Wagner). L'opinion de l'ancien leader avait rallié plusieurs délé-

gués d'office. Aujourd'hui, M. Robert Bourassa ne doit sa victoire qu'à lui-même, à sa ténacité et à sa force de conviction. Ce qui reste nettement préférable.

Quand, en 1976, John Diefenbaker avait subtilement tenté de saborder la candidature de Brian Mulroney, en affirmant que l'expérience parlementaire était essentielle, le vieux lion des Prairies ne marquait pas le moment le plus glorieux de sa carrière. Pierre Elliott Trudeau a paru rester neutre dans la course à sa succession. Mais il a tellement retardé son départ et multiplié les cadeaux plantureux aux amis politiques qu'il a empoisonné l'héritage recueilli par John Turner. Ce n'est pas la meilleure manière de partir.

Au moment où René Lévesque quittera la vie politique, au début d'octobre, il serait intéressant que le premier ministre tire ses conclusions sur le virage fédéraliste et sur la crise ministérielle qui en a découlé. Dans une entrevue accordée à Trois-Rivières au printemps, M. Lévesque disait avoir pris conscience, ces dernières années, du fait que son parti perdait contact avec les préoccupations de la population et qu'il avait voulu l'amener à plus de réalisme. Pour s'expliquer enfin sur tout cela, M. Lévesque jouit maintenant d'une crédibilité nouvelle qu'amène le détachement.

TÉMOIGNAGE

Feu Roger Duhamel

La surprise douloureuse, c'est que sa signature n'apparaisse pas dans cette page, comme à l'accoutumée le vendredi. Gravement atteint dans sa santé, il n'était pas homme à se rendre aisément. Il avait donné sa dernière chronique à notre journal moins de deux semaines avant son décès.

Guy CORMIER

Je le connaissais, certes, par ses écrits. La première fois qu'il me fut donné de lui parler, ce fut dans son bureau d'Ottawa, probablement en 1959. Je l'ai revu par la suite une demi-douzaine de fois. Se confirmait une impression: la parole chez Roger Duhamel était à la hauteur de l'écrit. La parole était aussi chaleureuse et ordonnée que soignée la langue écrite.

La carrière d'un écrivain et journaliste aussi prolifique reste inséparable de l'histoire des idées chez nous.

C'était un conservateur. Et un conservateur habité par de solides convictions. C'est peu dire qu'il se montrait allergique au communis-

me, dont il détectait partout, souvent à bon droit, les manifestations inquiétantes. Il a surtout appartenu à une école, le nationalisme de droite, dont les enseignements n'ont pas fait l'unanimité, loin de là!

À l'époque où Duhamel signait ses feuilletons littéraires dans *Le Devoir*, commençait à apparaître, à Montréal principalement, mais pas seulement à Montréal, des courants que, faute d'un terme meilleur, je qualifierais de mon-dialistes.

D'une manière presque clandestine d'abord dans la JEC, mouvement d'Action catholique étudiante, de façon plus éclatante par la suite autour de la revue *Cité libre* (1950), une génération s'appropriait à tourner le dos à l'ethnocentrisme, allait tenter d'abattre les murailles de Chine, ouvrir des fenêtres et prospecter des horizons nouveaux. Feu l'unanimité! proclamait Gérard Pelletier.

Parce qu'il s'était rangé de propos délibéré et sans la moindre équivoque dans le camp de Mauri-

ce Duplessis, Roger Duhamel était jugé irrécupérable par ceux qui ne se posaient pas en maîtres à penser — on oublie trop souvent que *Cité libre* n'a jamais publié de manifeste — mais qui refusaient tout maître à penser. Lionel Groulx lui-même était tout au plus l'objet d'une considération attristée.

J'ai vu de trop près l'action des «jécistes» (par opposition aux «scouts») pour ne pas convenir qu'ils eurent des intuitions, justes pour l'époque, sur notre environnement culturel, religieux et même politique.

Mais notre inculture historique nous a joué de bien mauvais tours. De prendre le régime Duplessis pour une cause, voire pour la cause de tous les maux, quand il était l'émanation de tout un conditionnement historique, relevait de l'aberration. Ce fut l'erreur capitale de nos 20 ans.

Pas de ces insuffisances dans la culture de Duhamel! Il avait une culture historique. Elle a pu mal guider sa démarche quelquefois. Mais nul n'aura pris Roger Duhamel pour un apatride. Tout entier

l'homme d'un pays, il n'aspirait pas au titre de citoyen du monde.

L'ethnocentrisme, terme plus approprié que nationalisme, percevait des différences dans notre société et en cultivait les singularités. Serons-nous différents de notre environnement global dans 20 ans? Si la «différence» persiste, saurons-nous dire pourquoi nous sommes restés différents? Les peuples peuvent perdre le sens de leur destin.

Il en va du destin du Canada autant que de celui du Québec. Les Canadiens ne sont pas disposés au sacrifice pour une identité de plus en plus fantomatique.

Dans le dernier article imprimé sous sa signature dans cette page, Roger Duhamel trouvait le moyen de citer Chesterton, Flaubert et Paul Claudel. Tant il reste vrai qu'on peut être totalement l'homme d'un pays sans tourner le dos à l'humanité!

À Mme Roger Duhamel et à ses enfants, aux amis et fidèles lecteurs de l'écrivain LA PRESSE offre ses condoléances.

La course à la présidence du PQ Les modalités des assemblées régionales

Madame Francine Jutras
Présidente des élections
à la présidence
Parti québécois
Montréal

Comme tous mes concitoyens et mes concitoyennes, j'ai appris par les médias qu'il n'y avait pas, à ce jour, d'accord entre les candidats et les candidates à la présidence du Parti québécois quant à la formule des assemblées régionales qui seront tenues dans le cadre de la campagne en cours. Permettez-moi de vous faire part brièvement de mes réflexions à ce sujet.

J'estime au départ qu'en optant pour un suffrage universel et en choisissant la formule même des assemblées régionales, les dirigeants et les militants(e)s du parti ont déjà convenu que la course à la présidence devait permettre aux membres de s'exprimer, de discuter des orientations du parti et de savoir qui va où et qui offre quoi, comme orientations, parmi les candidats et les candidates à la présidence du parti. La proximité des élections générales ne doit pas faire oublier que l'enjeu actuel est le choix d'un président ou d'une présidente de parti, même si le geste a aussi pour conséquence d'identifier le chef d'un gouvernement par ailleurs en suris jusqu'aux élections générales.

Les assemblées régionales doivent s'inspirer de cette philosophie qui veut que les membres puissent s'exprimer, que l'exercice démocratique permette aux candidats et aux candidates de se différencier et qu'enfin le Parti québécois lui-même trouve un nouveau souffle, à l'occasion de cette campagne à la présidence du parti. En ce sens, l'initiative doit appartenir

aux militant(e)s et aux candidat(e)s, et non aux médias ni à quel-que organisation que ce soit.

Je conviens volontiers de l'existence de certaines contraintes telles que la présence éventuellement d'au moins sept candidat(e)s et la certitude que les assemblées régionales réuniront des milliers de personnes dont on se demande bien comment on pourrait leur donner la parole et l'initiative.

J'estime par ailleurs qu'il serait désastreux d'imposer aux membres du Parti québécois, dix fois de suite, des discours «unilatéraux» de trois ou quatre heures (30 minutes par candidat(e)), ont dit les médias), discours qui, quelque intéressants qu'ils soient, ne manqueraient pas de devenir monotones après deux ou trois répétitions. Il faut tenir compte du fait qu'il n'y a pas actuellement de régions ignorantes et isolées, qui exigent la reprise intégrale d'une pièce de théâtre déjà jouée par ailleurs. Enfin, je ne vois pas pourquoi les contraintes identifiées ci-dessus devaient conduire le Parti à laisser les médias décider des intérêts et de attentes des membres du parti, comme semblent le suggérer certains articles de journaux parlant de panels ou de tables rondes animés par des journalistes. Qui a décidé de laisser les médias orienter la campagne à la présidence?

Je veux ici formuler une proposition qui permette au Parti d'atteindre ses principaux objectifs.

Je crois que l'expression des membres passe actuellement par l'organisation des différents candidat(e)s. La plupart des députés et des ministres se sont empressés de rendre public leur choix avant même que la campagne ne soit

commencée et que les candidats ne soient officiellement connus. On ne peut donc attendre d'eux ou d'elles qu'ils ou qu'elles consultent les membres de leur association de comté, favorisent véritablement l'universalité du vote ou adoptent, ne serait-ce que temporairement, un avis non-partisan. Par ailleurs, les instances locales, régionales ou même nationales qui ont joyeusement proclamé leur neutralité dans cette campagne ont été rapidement dépassées et désavouées par leurs propres membres qui ont pris position, qui comme membre de l'exécutif national, qui comme membre ou président de région ou de comté, etc. Ce sont donc les militants et les militantes des candidats et des candidates qui sont regroupés au sein des comités partisans qui représentent actuellement les membres du Parti et la variété de leurs options.

En outre, j'estime que si le Québec n'est pas composé de régions isolées et ignorantes de la vie nationale et collective du peuple québécois, la tenue consécutive de dix assemblées doit être conçue et organisée comme une continuité et une «progression» auxquelles tous sont associés.

Enfin, l'identification des nouvelles pistes que veut ouvrir le Parti québécois et la nécessité pour ce faire de susciter un débat «civilisé» entre les candidats et les candidates du Parti imposent à leur tour de nouvelles exigences.

En conséquence, et j'oserais dire de façon conséquente, je me permets de suggérer les modalités suivantes pour la tenue des assemblées régionales:

1— Chaque candidat(e) formule, deux jours avant chaque assemblée générale, une ques-

tion à l'intention de l'ensemble des candidat(e)s.

2— La veille de chaque assemblée, les questions sont rendues publiques.

3— Les discours des candidat(e)s sont de quinze minutes maximum chacun(e) dans un premier temps.

4— On pige ensuite au hasard deux ou trois questions parmi les sept (ou plus selon le nombre de candidat(e)s) sou-mises. La provenance des questions n'est pas connue.

5— Les candidat(e)s répondent à tour de rôle à la question sou-mise, pendant une durée de trois minutes. Ils ou elles ont ensuite droit à une intervention de deux minutes du type «droit de réplique».

6— Les candidat(e)s peuvent sou-mettre à nouveau toute question (déjà posée ou non) à une assemblée subséquente selon les mêmes modalités.

Il ne s'agit là que d'une esquisse. Il m'apparaît toutefois qu'une formule de ce type permettrait, malgré les contraintes réelles liées au suffrage universel, l'atteinte et le respect des objectifs liés à cette formule: permettre l'expression des membres, favoriser l'interaction et les débats, obliger les candidat(e)s à manifester et exprimer clairement leurs avis, opinions et orientations, etc.

La course à la présidence est publique. Compte tenu du court laps de temps qui reste, vous m'excusez de faire parvenir ce texte aux médias sans attendre une réponse de votre part.

J'ose espérer que ces quelques réflexions vous auront été utiles.

Paul-André QUINTIN
Trois-Rivières

Marcel Masse et le français

Dans sa chronique du 11 juillet, consacrée au ministre Marcel Masse, Madame Lysiane Gagnon a glissé une petite phrase malheureuse qui m'a intrigué. Elle dit: «La première nouvelle le concernant fut qu'il exigeait de se faire traduire en français tous les mé-mos et documents transmis par ses fonctionnaires. (En général, on s'attend à ce qu'un ministre francophone à Ottawa soit capable de fonctionner dans les deux lan-gues.)»

Pour avoir eu la redoutable chance de conseiller un ministre francophone dans la machine bu-rocratique «officiellement» «bi-lingue» du Nouveau-Brunswick, je ne peux que saluer la détermination de Monsieur Masse. Nous tous qui connaissons de l'intérieur la situation déplorable que son geste dénonce implicitement, nous nous sommes réjouis d'apprendre qu'il y a dorénavant au gouvernement fédéral des élus qui se tiennent debout «en français», sans rougir d'exiger un minimum de respect et de justice de certaines personnes qui ont depuis longtemps pris un subtil plaisir à nous faire vivre quotidiennement dans la langue de leur choix.

Il n'y a pas de honte à ce que Monsieur Masse lise ses documents en français que je sache! La véritable honte c'est qu'il doive l'exiger.

Au lieu de prendre la défense de ces pauvres petits fonctionnaires outrés du geste de Monsieur Masse, Madame Gagnon pourrait sans doute apprendre beaucoup d'un petit voyage «incognito» dans les offi-cines gouvernementales du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, d'Ottawa ou du Manitoba pour ne nommer que celles où la langue française en soi est considérée par certains comme un crime de lèse-majesté.

Pour avoir vécu à Montréal, je sais bien qu'on peut y vivre sa francité sans problème majeur. Mais nous ne pouvons transposer cette réalité au Canada sans... problème majeur.

Quand nous nous faisons répondre cent fois par jour «Sorry, I don't speak French», pour un café, un taxi, un paquet de cigarettes, un téléphone, un médecin, un livre, un bouquet de fleurs, un journal, un timbre, une chemise, une con-travention, un menu, et ce, sans craquer, sans soupirer, sans grimper dans les rideaux, gifler au cœur, sourire aux lèvres et la tête haute, malgré tout, nous appré-cions grandement le courage de Monsieur Masse et nous nous en félicitons, car cela donne du cœur au ventre.

Certains fonctionnaires fédé-raux et une certaine intelligentsia canadienne-anglaise peuvent très bien ergoier sur l'attitude de Monsieur Masse. Tous les prétextes seront bons pour le dénoncer. Mais leur véritable préoccupation en est une d'accession au pouvoir réel. De nombreuses personnes à Ot-tawa «exigent» que des documents en langue française soient traduits en anglais sans que cela ne crée le moindre frisson sur la colline par-lementaire. Et Madame Gagnon, en se rangeant dans le camp des «opprimés» du nouveau régime, joue leur jeu sans avoir l'air de se douter le moins du monde qu'ils sauront se servir d'elle sans aucu-ne gêne le moment venu et sans s'apercevoir qu'aucun d'entre eux ne prendra jamais sa défense à elle.

La presse anglaise du Nouveau-Brunswick nous en fait la démon-stration quotidienne. Dès que deux Acadiens expriment des opinions contraires sur le même sujet, on peut être assuré d'en lire tous les détails dans la même presse an-

glaise du lendemain, dans de longs articles aux titres sensationnalis-tes magnifiant notre manque de solidarité presque avec des trémo-les entre les lignes, mais avec aus-si des rires sous-entendus entre les paragraphes.

Le geste de Monsieur Masse est beaucoup plus courageux que nous le dirons jamais. A tel point que je ne serais pas surpris du tout qu'il doive «exiger», tout au long de son mandat, toutes ces choses qui vont de soi quand on n'est pas québécois ou francophone. C'est dans la nature même des deux solitudes.

Enfin, «on s'attend...» dit Madame Gagnon. Mais qui sont donc ces «on» qui peuplent ses textes et semblent la hanter?

Risquons une paraphrase: En général, «on» s'attend à ce qu'un ministre anglophone à Ottawa soit capable de fonctionner dans les deux langues. Mais «on» risque de «s'attendre» longtemps.

Rino MORIN
Fredericton (N.-B.)

Reprenons: «En général, on — c'est-à-dire, la plupart des gens — s'attend à ce qu'un ministre francophone à Ottawa soit capable de fonctionner dans les deux lan-gues.» Pourquoi? Parce que, contrairement au Québec, où les fran-cophones sont majoritaires, et au Nouveau-Brunswick, où ils forment près de la moitié de la popu-lation, les francophones, dans l'en-semble du Canada, constituent une minorité (25 p. cent environ). Cette situation se reflète évidemment dans la fonction publique. Un mi-nistre fédéral peut facilement s'en tirer sans connaître le français, mais un ministre francophone doit être bilingue et accepter de fonc-tionner le plus souvent dans la lan-gue de la majorité. Je ne m'en ré-jouis pas, je constate ce qui est, voilà tout.

L. Gagnon

Concernant la vocation du Vieux-Port

«Un marché exotique pour attirer des millions de visiteurs dans le Vieux-Port» titre, à la une, de LA PRESSE du 5 août 85.

Ainsi donc le grand bal des mé-galo-projets vient-il de reprendre pour la 11^{ème} fois, à propos du Vieux-Port.

Il y eut la Cité du Cinéma, la Maison des Sciences et tous ces fa-meux projets qui allaient permet-tre enfin de faire «décoller» le Vieux Montréal. Cette fois on met le paquet. Des appartements luxueux avec marina, un hôtel dit familial, le Musée de l'enfance, le Musée ferroviaire, des attractions de tout genre et pour tous les goûts (bassin, agora, théâtres, maison d'été de l'O.S.M., etc.) propres à rassembler des milliers, que dire, des millions de personnes, et enfin ce marché «exotique», clou de la grande fête perpétuelle sur les jetées du Vieux-Port.

Mais quand enfin cesserons-nous de considérer le Vieux Montréal comme un cirque? Et s'il y vient déjà deux ou trois millions de visi-teurs chaque année (oh! ces statis-tiques), comment imaginer qu'un autre 10 ou 15 millions supplém-entaires y ajoutera autre chose qu'un achalandage encore plus grand.

A mon avis, ce quartier n'a ni la force ni la dimension nécessaires pour absorber de tels équipe-ments, pas plus que tous les autres beaux rêves de nos messieurs de la planification urbaine, et tous les autres intéressés aussi prestigieux soient-ils.

Non, ce n'est pas avec des artifi-ces de cette nature qu'on va faire décoller le Vieux Montréal, mais avec des équipements tout sim-ples, élémentaires et encore cruel-lement déficients à l'heure actuel-le.

Qu'on interroge très simplement les quelques habitants du quartier et tous ceux-là qui seraient tentés d'y venir mais qui résistent enco-re. Immatriculablement, il sera question de problèmes de station-nement, de bruit, du peu d'accessi-bilité (à péd, en voiture ou en transport et commun) et surtout du manque des services de base. Et il n'est même pas question ici de garderie ni d'école, mais bête-ment de nettoyeurs, de bonnes épi-ceries et de simples endroits où bouquiner ou flâner et ailleurs que dans tous ces attrape-touristes de tout acabit.

Mais sans flaque à la fin, c'est davantage d'une bonne poison-nerie que le Vieux Montréal a besoin, pas de Musée ou d'une Cité nou-velle (cinéma ou autre) ou d'une osplanade à gogo et des espaces de cirque avec les haut-parleurs grands commodes portes de han-gar, comme c'est le cas encore maintenant.

Il a été proposé, il y a quelques mois, de ramener le fleuve jusqu'à la rue des Communes, à l'endroit où il a toujours été et de remarier enfin le Vieux Montréal avec l'eau, le port, bref ce qui a été à l'origine

même du développement de Mont-réal, le fleuve St-Laurent.

L'idée est saugrenue? Pas du tout; c'est l'évidence même. Per-mettre à Montréal et aux Montréal-ais de se réapproprier quelque peu leur fleuve. Pourquoi alors s'acharner absolument à remplir et occuper à nouveau les énormes jetées et quais que l'on commence à peine à libérer et qui ont bloqué l'accès au fleuve depuis un siècle, et recréer de nouvelles obstruc-tions tout aussi infranchissables, et si peu familières avec la vie d'un quartier qu'on dit maritime.

Mais puisqu'il faut trouver un site pour tous les promoteurs en mal de développement, pourquoi ne pas songer plus sérieusement à leur offrir ce no man's land entre la Cité du Havre et la rue McGill, y incluant l'entrée du canal Lachine.

Que voilà un site oublié et qui au-rait l'avantage d'aller recueillir et lier au Vieux Montréal Habitat 67 et tout cet espace sous-exploité, d'autant que la nature des lieux (avec l'autoroute en arrière-plan) ne serait pas gênée par des inter-ventions massives.

Le Vieux Montréal, ainsi que son port en front de fleuve, est un site trop unique et trop fragile pour l'enterrer avec tous ces fatras pro-posés. Et dans le Vieux-Port, pour éviter encore 20 ans d'études... et d'inépuissables, qu'on retire donc, une fois pour toutes, tous les quais et toutes les jetées qui font l'envie

Un contraste saisissant

Le mardi 6 août à 3 h 30 du matin, je fus convoqué par un poli-cier pour aller chercher ma fille au poste de police situé sur la rue On-tario. Ma fille avait été arrêtée après avoir peinturé dans une rue du centre-ville des ombres d'êtres humains et une accusation de nuis-sance publique allait être portée contre elle. Ces ombres, dessinées avec une peinture dissolvante à l'eau, représentaient les personnes vaporisées à Hiroshima, laissant ainsi leur ombre comme la seule trace de leur existence. Ce geste devait commémorer le quaran-tième anniversaire de la destruc-tion de cette ville lors de la premi-ère utilisation d'une arme atomi-que.

En me rendant au poste de po-lice, j'ai vu plusieurs prostituées, toutes très jeunes et dont certaines dans un état d'ébriété avancé, qui prétendaient faire de l'«auto-stop» ou marchandaient avec des clients potentiels. De fait, à cette heure matinale, seuls les activistes arrê-tés puis relâchés ou des prosti-tuées qui faisaient librement leur triste commerce circulaient dans la ville.

Le contraste entre ces deux groupes d'adolescents, dont l'âge était approximativement le même, ne pouvait être plus grand. Les ac-tivistes pour la paix montraient une grande certitude face à leur geste, leur intention et un très bon moral; ils avaient l'air sains. Les prostituées, pour leur part, sem-blaient démolées et désespérées.

Quel héritage laissons-nous à nos enfants! À ceux avec une conscien-ce politique, une lutte pour s'assu-rer un futur devant la menace d'une apocalypse; à ceux n'ayant pas une telle conscience, l'obliga-tion de subvenir à leurs besoins par les moyens les plus sordides. Ces deux activités se déroulent pendant que nous dormons.

Vernon L. QUINSEY
Montréal

de tous les développeurs à tout prix y compris ce cher gouverne-ment fédéral, et qu'on laisse le Vieux Montréal se développer sim-plement comme un quartier à vi-vre, et non comme ce futur Dis-neyland dont on rêve.

Il sera d'autant plus intéressant que, de toute manière, il attirera vraiment, et les Montréalais et tous les visiteurs qui viennent nous voir, et Dieu merci, pour autre chose que les cirques à la mode, mais pour partager quelque peu la vie quotidienne des Montréalais.

Dans le même journal et le même jour (ironie du sort), on voit les représentants de l'ordre qui s'amuse à donner des contraven-tions aux artistes de la rue St-Amable pendant que les autres, les vrais, s'amuse à jongler avec ces projets farfelus, à même les millions du peuple et, faut-il le dire, pour le plus grand bonheur de celui-ci.

Que voilà bien tranchées les deux mentalités et les deux per-ceptions qui s'affrontent. Celle de la planification, de la réglementation et de l'intervention à outrance, et l'autre plus sobre, plus sponta-née, à l'échelle d'un simple événe-ment sur un bout de rue de 100 pieds, mais dont la vie et l'intérêt (malgré quelques réserves) sont 100 fois plus vraies que toutes les autres activités du Vieux Mont-réal. (...)

Normand RODRIGUE
architecte

Beauté du corps humain

Le bikini est interdit dans les parcs d'Outremont (LA PRESSE, 6 août 1985).

Bravo! Le bikini est de toute façon inuti-le, la nudité étant infiniment plus belle et plus naturelle.

Bravo! à la ville d'Outremont, pour vouloir préserver dans ses parcs la beauté de la nature. Mais la nature humaine, elle, n'est-elle pas également nature? La ville d'Outremont inventera-t-elle un jour des bikinis pour ses arbres?

Comme le disaient les Romains, «un esprit sain dans un corps sain», pourquoi ne pas profiter de nos parcs pour jouir de la nature avec tout son corps, ses sens et sa conscience?

Alors que vous vous battez pour des bikinis et des T-shirts à im-po-ser à vos enfants, ne seriez-vous pas en train d'oublier le fondement même de cette discussion? Pour-quoi tout ceci? Pourquoi tant de pudeur?

On a été programmés, on a été conditionnés. Depuis notre enfance on nous a toujours rabâché les mêmes discours: «Habille-toi, c'est pas correct!» «On ne se montre pas nu devant les autres!» «Cache tes fesses, c'est sale!» Cette même attitude face à nos enfants les rendra-t-elle plus heureux?

Pourquoi ne pas garder la spon-tanéité d'un enfant, sans préjugés ni sentiments de culpabilité? Libé-rons-nous de tous ces préjugés!

Brisons ce «bourrage de crâne» reçu depuis notre enfance. Nous avons le droit de devenir ce que

nous avons envie d'être. Non seule-ment nous en avons le droit, mais le devoir... face à notre dignité.

Peu importe vos croyances sur nos origines, dans tous les cas nous avons été créés nus.

Pour vous qui croyez en Dieu, rappelez-vous ce passage de la gé-nèse: «Dieu créa l'homme à son image, à sa ressemblance.» Com-ment osez-vous prétendre que l'image de ce Dieu soit sale ou in-pure?

Et puis vous, fervents de l'évolu-tion, croyez-vous vraiment que le hasard et la nécessité vous au-raient doté d'un corps comprenant des parties «sales»?

Tout ceci est ridicule! Le corps humain est tellement beau dans sa nudité naturelle.

Nous, raeliens, considérons no-tre corps comme une merveille parce qu'il est fait à l'image de nos créateurs scientifiques, les Elo-him, dont il est question dans les bibles originelles écrites en hébreu (Elohim signifie «ceux venus du ciel») et fut injustement traduit par le mot «dieu».

Prenons plaisir à regarder notre corps comme un merveilleux poème biologique!

Nous concevons qu'il est plus dif-ficile d'enlever le «bikini» de notre cerveau que d'enlever celui qui ca-che nos seins et nos fesses. Mais il n'est pas impossible de s'élever au-dessus de ces conceptions qui datent de siècles révolus.

À vous de jouer!

Marielle DUFOUR
Wolfgang BLACH

Le respect des autres

Enfin des autorités administrati-ves prennent position et exigent que les gens s'habillent en public. Il y a trop longtemps que partout — et c'est généralisé — les gens s'habillent comme ils veulent, sans que jamais personne n'ose dire quoi que ce soit.

Il y a un respect des autres à te-nir compte, et le civisme ça existe encore. Le corps humain est revê-tu d'une dignité qui est sacrée, et si l'on est chrétien il est le temple de l'Esprit saint qui mérite tous les égards. Nous demeurons des hu-mains, et la vue de corps dévêtus,

même s'ils démontrent la beauté de la création, peut entraîner aux pires excès et à déroger aux droits de la personne. Même un homme au torse nu n'est pas respectueux des autres.

Il y a une tenue en public qui n'est pas celle de la maison. Il y a un temps pour chaque chose, et il y a des endroits pour se dévêtir, tels que les plages, etc.

Enfin, quelqu'un qui ose s'élever dans cette erre de laisser-aller et de soi-disant libéralisme.

Pauline QUIMET-CHARRON
Sainte-Thérèse

Confusion sur la tenue

M. Jérôme Choquette
Maire d'Outremont

Bravo, Monsieur le Maire!

Enfin quelqu'un qui va éloigner de nos parcs ces gens qui confon-dent la tenue de plage avec la tenue de ville.

N'ont-ils pas un terrain derrière leur maison où, sans se déplacer, ils pourraient s'étendre et se faire bronzer? Et cela, sans interdic-tion.

Irène BEACHEMIN
Brossard

Outremont-la-pudibonde

Peau-à-peau dédié à nos indéli-biles édiles ultra-montais, qui ont de pudibonds préjugés d'arrière-pensées contre le nu et le cutané; ces quelques vers — pas mêmes pervers — sur un air de Baudelaire, afin de bouffer cette pomme d'Adam qui leur bloque le jugement quelque part entre un 1984 tota-li-taire et un siècle dix-neuvième, victo-rien et sectaire dont ils sont tributaires!

«L'invitation au bronzage»
Mon devant, ma peur,
Songe à la languette
D'aller là-bas frire ensemble!
Bronzer à loisir
Bronzer et mourir
Au maquis qui nous rassemble!
Les soleils bouffés
Par ces fiels zébrés
Pour ton esprit ont les hargnes
Si hypocrites
De leurs traitres frites
Baillant à travers leurs pagnes!
Là, tout n'est qu'ordre et bonté,
Luxe, calme et volupté.
Des mandars luisantes,
Polles par les ventes,
Décoraient notre ville;

Les plus rares promeneurs
Exposant leurs rondeurs
Aux vagues censeurs et débailes,
Les tranches sans façons,
Les miroirs des démons,
La torpeur médiévale,
Tout y parlerait
À l'âne en secret
Sa fourbe banque natale.
Là, tout n'est qu'ordre et bonté,
Luxe, calme et chasteté.
Vois sur ces pelouses
Se tenir ces partouzes
Dont l'odeur est pudibonde;
C'est pour asservir
Ton moindre désir
Qu'ils votent: «On s'fout du mor-de!»

— Les merveilleux méchants
Dévêtent les champs
Les parcs, la ville entière,
Du soleil des corps;
Désormais, Outremont s'endort,
Dans sa morne terrière.
Oui, ici tout n'est qu'ordre et
chasteté,
Surtout pas de luxe-ure, beau-coup de calme et d'allure, et
bonsoir la volupté!

... à la prochaine élection,
Chair Maire d'Outremont!

Richard CUMMINGS
Outremont

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

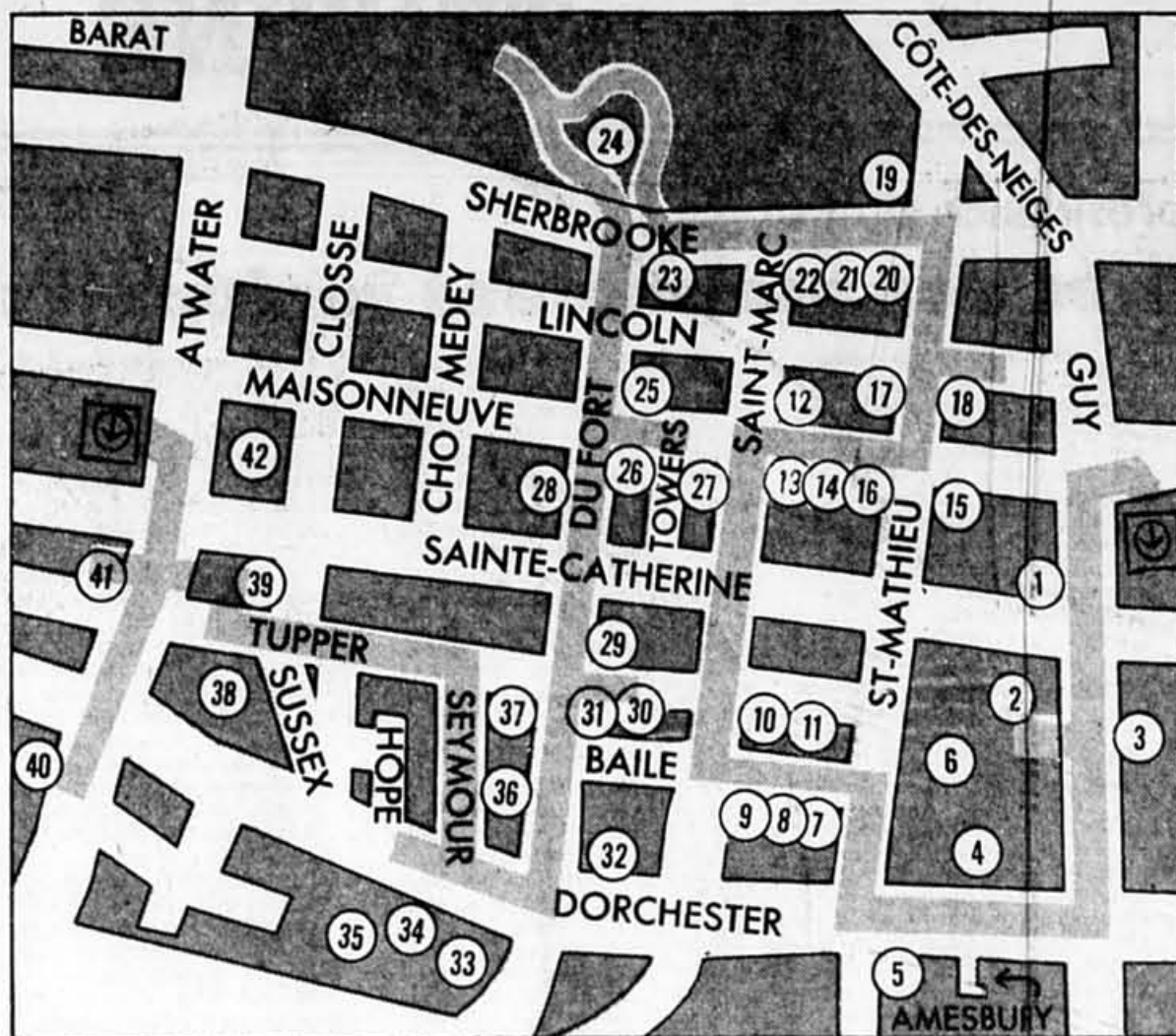
LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. » Port de retour garanti.

ADONNEMENT Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.	285-6911	ANNONCES CLASSÉES Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h. Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30.	285-7111 285-7205
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES Détailants National, Télé-Press Vacances, Voyages	285-7202 285-7306 285-7265
PROMOTION	285-7100	Carrières et professions, nominations	285-7320
COMPTABILITÉ Grandes annonces Annonces classées	285-6892 285-6900		

À l'ombre du Grand Séminaire

Guy Pihard

Le circuit que nous proposons aujourd'hui est axé sur deux ensembles historiques riches en histoire, sans doute parmi les plus beaux de Montréal. La maison-mère des Soeurs Grises et l'ensemble formé du Grand Séminaire et du collège de Montréal vaudraient à eux seuls le déplacement, surtout si vous ajoutez à votre circuit — comme nous vous le recommandons d'ailleurs — la visite de la chapelle des Soeurs Grises. En circulant parmi ces bâtiments qui ont plus de cent ans d'âge, on se surprend à se dire qu'il serait tellement plus à leur place dans le Vieux-Montréal que dans leur environnement actuel, entourés qu'ils sont d'édifices à bureaux et de conciergeries modernes. Autre point fort de la visite, la maison Shaughnessy. Ce bâtiment aux allures aristocratiques subit actuellement d'importants travaux de rénovation puisqu'il sera incorporé au futur Centre canadien d'architecture. Comme le projet émane de Mme Phyllis Lambert, propriétaire de la maison Shaughnessy et une de nos plus éminentes adversaires de la destruction du patrimoine architectural, on peut dormir en paix.



MONTRÉAL À PIED

1

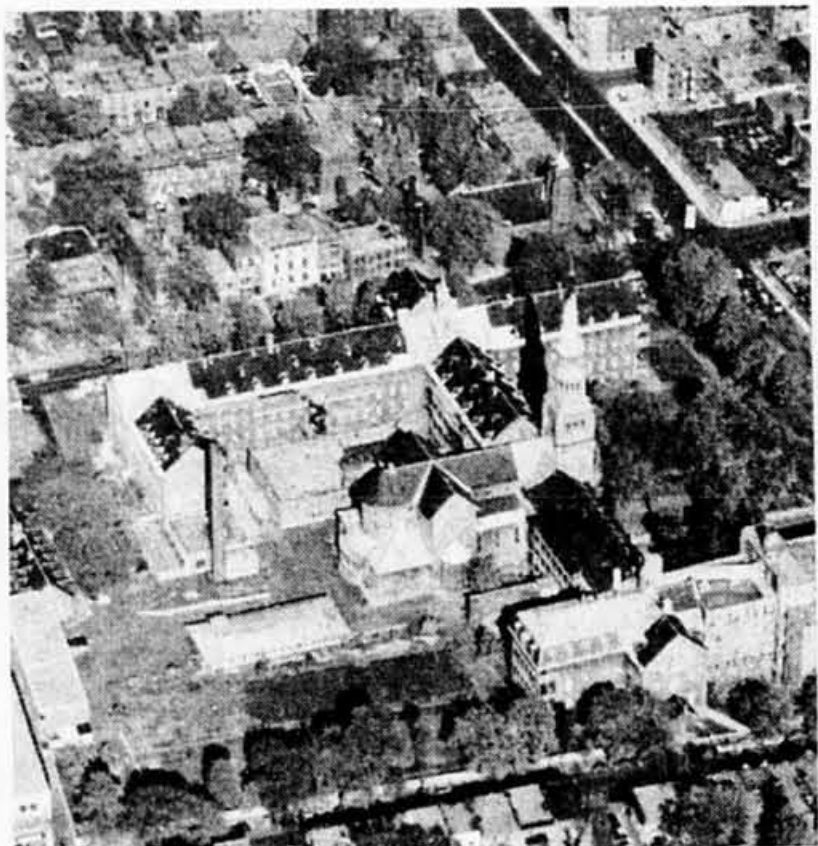
Départ : Station de métro Guy
Arrivée : Station de métro Atwater
Distance : 10 km
Durée : Deux heures (plus une heure pour la visite de la chapelle et du musée des Soeurs Grises)
La visite commence à la station de métro Guy, sortie rue Guy.

RUE GUY (à gauche)

1 — Banque Toronto-Dominion (angle nord-ouest de Sainte-Catherine) — Bâtiment construit en 1908 par les architectes George Ross et David McFarlane. À noter les pilastres à chapiteau ciselé, de forme sphérique le long de la rue Sainte-Catherine, et de forme carrée le long de la rue Guy.

2 — Maisons d'inspiration rurale (au 1200) — Ces maisons construites en 1830 selon les uns et en 1871 selon les autres, seraient les seuls exemples d'architecture traditionnelle québécoise dans l'ouest de Montréal. À noter les deux rangées de lucarnes du toit. Un gardien contrôle les entrées.

3 — Church Home (au 1221) — Jadis connue sous le vocable de *Erin Cottage*, la plus vieille maison du quartier fut construite en 1859 pour Edwin James Major, inspecteur municipal à Montréal et est utilisée comme résidence pour dames âgées depuis 1891. Les ailes ajoutées en 1919 et 1957 respectent l'architecture d'origine. À noter le toit mansardé à lucarnes.



BOULEVARD DORCHESTER (à droite)

4 — Maison-mère des Soeurs Grises — Ensemble dont la construction s'est effectuée par étapes, entre 1869 (l'aile est, à partir de la chapelle) sous la surveillance des architectes Victor Bourgeau et E.-A. Lepron, et complétée en 1898 sous la férule de Joseph Venne. (Voir plus loin).

5 — Hôtel Le Roussillon (angle sud-est de Saint-Mathieu) — Emplacement jadis occupé par la maison (démolie en décembre 1981) de Ucal-H. Dandurand, riche citoyen qui fut le premier Montréalais à posséder une automobile, et une autre construite vers 1850 pour Peter Redpath, propriétaire de la raffinerie de sucre Redpath.

RUE SAINT-MATHIEU (à droite)

6 — Musée et chapelle des Soeurs Grises (au 1185) — La chapelle, la voûte et le musée consacré à Mère Marguerite d'Youville, fondatrice de la communauté, ne manquent pas d'intérêt, ne serait-ce pour leurs maîtres-autels et leurs chemins de croix. *Visite guidée recommandée. Prévoir au moins 45 minutes. Entrée libre, mais don apprécié.*

RUE BAILE (à gauche)

7 — Résidence Gould (au 1812) — Maison de neuf pièces construite en 1880 pour le Révérend Gould. Boisées remarquables.

8 — Appartements Bayle (au 1830-40) — Conciergerie construite pour la famille Patenaude en 1928. À noter l'escalier monumental au fond de la cour intérieure.

9 — Maison (au 1850) — Maison à toit mansardé à lucarnes, remarquable pour son entrée en retrait insérée dans le secteur.

RUE SAINT-MARC (à droite)

10 — Appartement Marbridge (au 1245) — Édifice construit en 1912, en brique chamois rehaussée par le cuivre de la corniche et des fenêtres en encorbellement.

RUE TUPPER (à droite)

11 — Ensemble de maisons du versant sud (du 1844 au 1818) — Maisons construites au début des années 1870 dans le style des villages anglais. Menuiserie remarquable. À noter les différences avec les maisons du versant nord. Revenir vers la rue Saint-Marc.

RUE SAINT-MARC (à droite)

12 — Hôtel particulier (angle nord-est de de Maisonneuve) — Résidence conçue par les architectes Hutchison et Steele et terminée en 1890. À noter les coins arrondis, les lucarnes en pierre et le bandeau ciselé.

BOULEVARD DE MAISONNEUVE (à droite)

13 — Club de curling Montréal-Royal (au 1850) — Bâtiment en brique construit en 1892 par Percy E. Nobbs, et abritant ce club de curling fondé en 1807, le plus ancien du pays.

14 — Ex-école Victoria (au 1822) — École primaire construite en 1887 et agrandie vers 1911. Agrandissement retraçable par les différences de la corniche, et la base en brique plutôt qu'en pierre taillée.

2

15 — Station de police et poste de pompiers 25 (angle sud-est de Saint-Mathieu) — Édifice d'inspiration art déco construit en 1931 et réalisé par les architectes Shorey et Ritchie. À noter : tour d'incendie, corniche et bandeau ciselés, et incurvation du portail repris dans la fenestration.

16 — Ensemble de maisons (angle sud-ouest de Saint-Mathieu) — Ensemble illustrant bien l'allure de la rue à une autre époque.

RUE SAINT-MATHIEU (à gauche)

17 — Maison (au 2150) — Maison remarquable par son toit mansardé avec loggia en bois.

AVENUE LINCOLN (à droite)

18 — Maison en rénovation (versant sud) — Remarquable par la forme de son toit mansardé et ses boiseries. Revenir vers la rue Saint-Mathieu.

SAINT-MATHIEU (à droite)

RUE SHERBROOKE (à gauche)

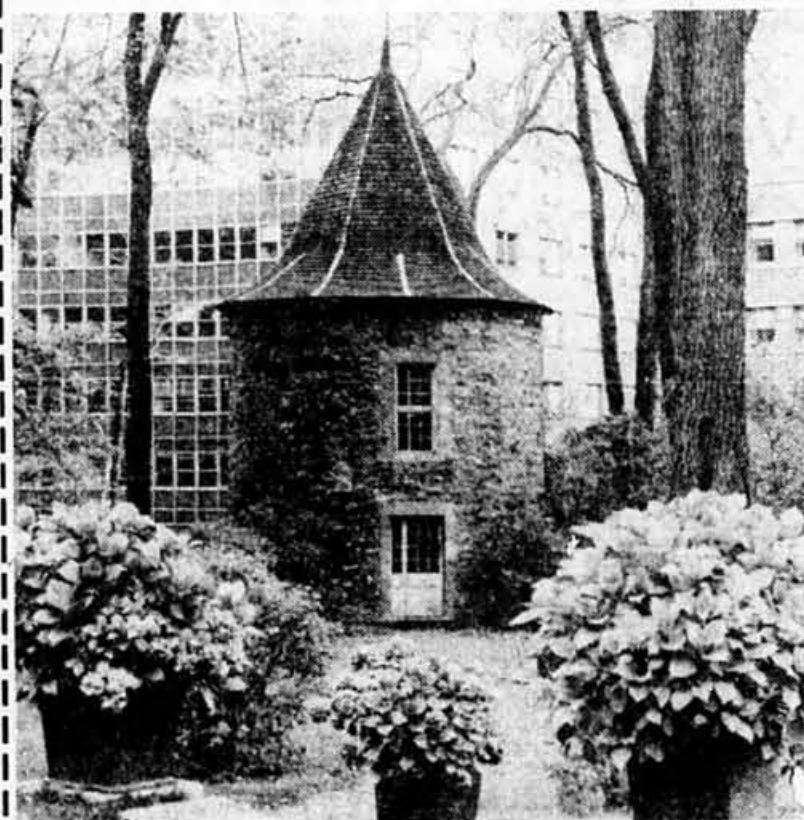
19 — Hôtel Château Versailles (au 1657-1671) — Installé en 1966 dans quatre maisons construites sous James S. Smith en 1913.

20 — Ex-école Chrichton (au 1832) — Bâtiment où logeait cette école privée depuis le début du siècle.

21 — Résidence Gordon (au 1840) — Construite pour J.R. Gordon par l'architecte Edward Maxwell.

22 — Temple maçonnique (au 1850) — Construit en 1929 par les architectes Saxe et Archibald. À noter le fronton à colonnade, les portes de bronze et le bandeau proposant les principales vertus de la loge : foi, charité, honnêteté, justice et espérance.

23 — Le 1980 Sherbrooke (au 1980) — Oeuvre des architectes Gravel et Poiry terminée en 1954, cet édifice fut l'un des premiers exemples du style néo-baroque de Montréal. À noter : la façade incurvée et les pilots.



24 — Ensemble du collège de Montréal (au 1931) et du Grand séminaire de Montréal (au 2105) — Ensemble construit sur une partie de l'immense domaine des Sulpiciens, première communauté religieuse à s'installer à Montréal, sur l'emplacement du Fort de la montagne dont les deux tours Martello — construites par l'architecte Vachon de Belmont, en 1695 selon les uns, en 1683 selon les autres — sont les derniers vestiges. Le Grand séminaire (partie ouest) a été conçu par John Ostell et terminé en 1857, trois ans après la démolition du fort. Le collège a été construit entre 1870 et 1882 par l'architecte Maurice Perreault, pour loger l'institution fondée dans le Vieux-Montréal. D'inspiration néo-classique, l'ensemble en pierre grise est croisé par une aile en cinq endroits. À noter le fronton triangulaire avec oeil-de-boeuf au-dessus de chaque extrémité et de chaque entrée. Le Grand séminaire se distingue par ses cinq étages (plutôt que quatre) et son toit à lucarnes. À noter aussi l'harmonie de la fenestration cintrée allant en diminuant au rythme des étages, et celle de la chapelle du collège se distinguant par ses rosaces. Chaque étage est nettement délimité par un entablement en pierre. Les additions dépareillées sont l'aile nord construite en 1940 par Paul Lemieux et l'annexe terminée en 1960 sous la surveillance des architectes Duplessis, Labelle et Derome. Le tout est complété par un long bassin rectangulaire bordé de grands arbres à l'extrémité ouest du domaine. À noter également, à la sortie du 2105, la maison de pierre flanquée de vieilles remises. Revenir vers la rue Sherbrooke.

RUE SHERBROOKE (à gauche)

RUE DU FORT (à droite)

25 — Résidence Archambault (au 2055) — Maison de style art déco conçue par Henri Labelle pour Gaspar Archambault et construite en 1925. À noter les loggias et le bandeau décoratif de la façade.

BOULEVARD DE MAISONNEUVE (à gauche)

26 — Ensemble en pierre grise (du 1986 au 1958) — Construit au début du siècle, l'ensemble a subi très peu de modifications et demeure l'un des derniers ensembles en pierre grise de cette rue qui ait résisté au modernisme.

27 — Salon funéraire Wray-Walton-Wray (angle sud-est de Towers) — Installé dans une maison privée construite vers 1892, mais dont la façade aux rappels historiques curieux date de 1931. Revenir sur ses pas, boulevard de Maisonneuve.

28 — Maison (au 1428) — Maison ancienne coincée entre deux édifices plus récents, remarquable pour l'allure générale de son toit mansardé et sa balustrade en fer forgé.

29 — Maison (au 1271) — Première maison du secteur à être restaurée. Remarquable pour sa boiserie.

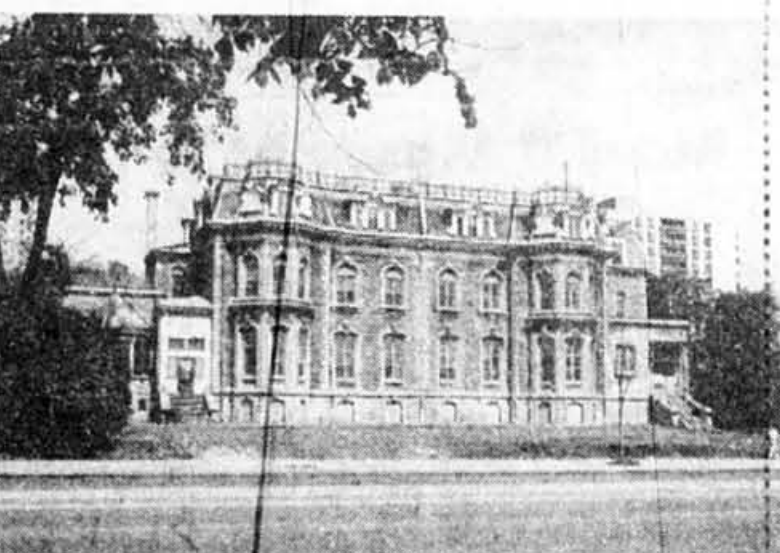
3

RUE TUPPER (à gauche)

30 — Ensemble de maisons (du 1947 au 1941) — À noter la fenestration (rare à Montréal) remplissant l'arc outrepassé de la maison du 1941 et que possédait jadis les maisons voisines. Revenir vers la rue du Fort.

RUE DU FORT (à gauche)

31 — Ensemble d'inspiration Tudor (angle nord-est de Baile) — Ensemble en pierre taillée terminé en 1890 par Hutchison et Steele. À noter la qualité de la taille de la pierre, les ouvertures à arc arrondi, la fenestration, les tourelles de la rue du Fort et le toit mansardé à lucarnes.



BOULEVARD DORCHESTER (à gauche)

32 — Maison Shaughnessy (au 1923) — Maison jumelée construite en pierre taillée en 187 par W.T. Thomas, jadis habitée par Sir William Van Horne, constructeur du chemin de fer du Canadien Pacifique, puis par lord Thomas Shaughnessy, un de ses successeurs à la présidence du CP. À noter la fenestration, le toit mansardé à lucarnes triples et à balustrade en fer forgé, ainsi que les tourelles aux extrémités. Revenir sur ses pas, boulevard Dorchester.

33 — Maison Judah (au 1980) — Maison d'inspiration néo-gothique remarquable par sa petite tour et son faîte.

34 — Monastère des Franciscains (au 2000) — Ensemble hétéroclite construit en différentes époques depuis la fin du siècle dernier, et complété par une église en pierre d'inspiration néo-gothique, remarquable par son pignon et ses fenêtres ogivales.

35 — Maison Masson (au 2080) — Maison d'inspiration Second Empire construite en 183 pour la famille du financier Joseph Masson. À noter le toit mansardé, les fenêtres cintrées et la balustrade en fer forgé. Revenir sur ses pas, boulevard Dorchester.

AVENUE SEYMOUR (à gauche)

36 — Maisons en pierre grise — Ensembles datant du début du siècle et très peu modifiés, des deux côtés de la rue. À voir avec les yeux tout grand ouverts.

RUE TUPPER (à droite)

37 — Maison (au 2090) — Maison remarquable pour sa peinture, sa fenêtre en encorbellement et ses boiseries.

38 — Hôpital de Montréal pour enfants (angle sud-ouest de Closse) — Construit en 1928 par J. Cecil Macdougall. À noter, les panneaux décoratifs et thématiques de la façade de la rue Tupper. S'engager dans le square, face à l'hôpital.

39 — Square Cabot — Square aménagé vers 1935 autour du monument du navigateur Giovanni Caboto (ou Cabot), offert par la communauté italienne. Se diriger vers l'avenue Atwater.

AVENUE ATWATER (à gauche)

40 — Église St. Stephen's (angle sud-ouest de Dorchester) — Temple construit en 1908 par l'architecte J.R. Gardiner. Revenir sur ses pas, rue Atwater.

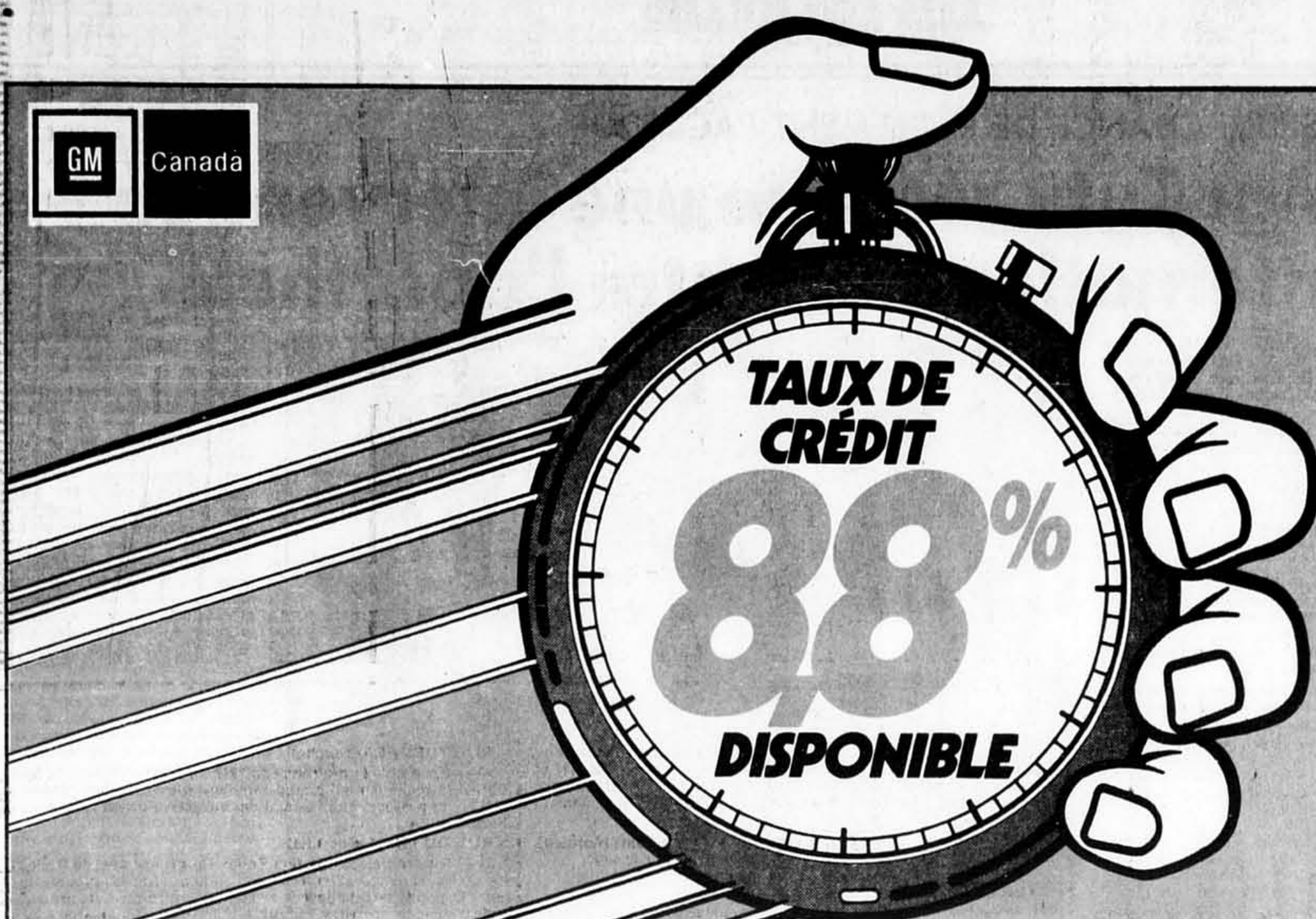
41 — Bibliothèque Atwater (au 1200) — Édifice construit en 1981 par l'architecte Hutchison et abritant la plus ancienne bibliothèque publique du Canada (elle a été fondée en 1828).



42 — Forum de Montréal — Édifice construit en 1908 sous la direction de J.A. Christin, et rénové de fond en comble en 1969. L'édifice loge la plus prestigieuse équipe du hockey mondiale, le Canadien de Montréal.

La visite se termine à la station de métro Atwater.

Sources pour de plus amples informations :
■ Explorer Montréal, de Cécile Grenier et Joshua Wolfe (Libre-Expression)
■ Montréal à pied de Betty Guernsey (Fides)



Financement à 8,8% disponible pour les voitures et grands pickups GM suivants, de modèles 1984 et 1985 seulement:

Chevrolet Chevette et Pontiac Acadian
Pontiac Fiero, Oldsmobile Firenza
et Buick Skyhawk
Pontiac Firebird et Chevrolet Camaro
Oldsmobile 98, Cadillac De Ville
et Buick Electra (sauf familiales)
Grands pickups Chevrolet et GMC (livrables
en modèles à 2 et à 4 roues motrices)

Pour les acheteurs admissibles, le financement est calculé en fonction de la somme totale à verser, et ce, durant toute la durée du contrat, jusqu'à concurrence de 48 mois.

Offre de durée limitée; prend fin le 25 septembre 1985

Pour être admissible, la livraison au détail doit être effectuée avant le 25 septembre 1985. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.



Fournisseur officiel
de l'Exposition internationale
de 1986



**On fait route
ensemble**

REPÈRES

Le manifeste de Durban

Le président Pieter Botha a prononcé hier devant le congrès de son Parti national, à Durban, un discours très attendu à un moment où l'Afrique du Sud vit une agitation anti-apartheid sans précédent et un isolement international croissant.

La déception qui a suivi en Afrique du Sud et à l'étranger montre que, dans son souci de plaire à tout le monde, le chef du régime minoritaire blanc n'a peut-être satisfait personne, pas même les 2,8 millions d'Afrikaners qui sont sa base politique.

Cet électoral privilégié retiendra de l'allocution d'une heure, présentée comme un « manifeste » par l'orateur, l'annonce officielle du décès du « Grand apartheid » mis en place en 1948 par Daniel Malan et renforcé subsequmment par Hendrik Verwoerd et John Vorster.

Il faut en finir avec la notion éculée d'une Afrique du Sud composée d'une minorité blanche et d'une majorité noire », a dit M. Botha. « L'Afrique du Sud est faite de plusieurs minorités et toutes doivent agir au sein de structures de corresponsabilité. Nous franchissons le Rubicon: il n'y aura pas de retour en arrière ».

Les libéraux blancs, qui avaient soutenu le régime au référendum constitutionnel de novembre 1983 dans l'espoir que l'apartheid serait rapidement démantelé, sont amers devant l'absence de propositions concrètes pour endiguer la contestation et stabiliser le pays.

« C'était le P.W. Botha que je connais depuis des années, politicien avant d'être homme d'Etat », a dit Mme Helen Suzman, du Parti fédéral progressiste (PFP, opposition blanche libérale). Le président Botha « a raté une occasion en or d'agir en véritable homme d'Etat », a dit le pasteur Beyers Naude.

Pour les 24 millions de Noirs rien n'a changé. La majorité dépossédée retient seulement le fait que l'apartheid ne meurt pas avec des mots mais avec des actes. Ce discours « ne contient rien de nouveau », a commenté l'évêque Desmond Tutu, prix Nobel de la paix. « Il prouve que la communauté internationale reste la seule chance d'un changement pacifique en Afrique du Sud ».

Le point central du discours a été l'offre de négocier avec la majorité noire. M. Botha refuse le suffrage universel « car cela amènerait à la domination d'un groupe sur un autre et conduirait au chaos » et dit ne pas vouloir « prescrire des solutions ». Mais il choisit ses interlocuteurs: les leaders des bantoustans et ceux émanant des rangs des Noirs vivant en zone urbaine.

Réaction du Congrès national africain: « L'apartheid continue et la lutte de libération aussi », a déclaré Thabo Mbeki, directeur de l'Information de l'ANC (interdit). « Avant de négocier, M. Botha devrait libérer les leaders emprisonnés, à commencer par Nelson Mandela », a-t-il dit. Accusant Pretoria de vouloir « décider du rythme des événements », M. Mbeki a appelé la population à prendre l'initiative en « détruisant les organes de l'apartheid pour rendre le pays ingouvernable ».

M. Robert McFarlane, conseiller de la Maison-Blanche, s'est félicité prudemment de l'offre de Pretoria de négocier avec la majorité noire et réclame « des résultats rapides ». Il sait la grande déception que le discours de M. Botha a provoquée dans les capitales de la CEE, ainsi qu'à Ottawa et au sein du Congrès US, où des projets de sanctions anti-apartheid sont à l'étude.

Après 54 mois d'« engagement constructif » envers l'Afrique du Sud, l'administration Reagan n'a aucun résultat positif à brandir. Le pouvoir à Pretoria reste aux mains de la minorité blanche. Le système ségrégationniste demeure en place. L'état d'urgence est maintenu. Le couvre-feu a même été imposé hier à Soweto, près de Johannesburg. L'agitation continue. M. Botha risque là aussi d'avoir déplié.

JOONEED KHAN

« SEULE CHANCE DE RÈGLEMENT PACIFIQUE »

Mgr Tutu réclame une intervention internationale contre l'apartheid

DURBAN — Une intervention de la communauté internationale constitue la seule chance de changement pacifique en Afrique du Sud, a déclaré hier soir l'évêque noir anglican Desmond Tutu, prix Nobel de la paix.

L'évêque répondait à l'agence Reuter qui lui demandait sa réaction après le discours du président Pieter Botha, qui n'a annoncé aucune réforme en profondeur du système de l'apartheid.

« Nous voulons supprimer l'apartheid de façon pacifique et notre dernier espoir réside dans une intervention de la communauté internationale », a-t-il répondu. « C'est à elle de décider ce qu'elle veut faire ».

M. Botha menace de se montrer encore plus répressif car c'est le seul moyen qu'il connaisse face à l'opposition. J'espère que le président Reagan verra désormais quelle sorte d'homme il a essayé de protéger. C'est un homme qui refuse les mains tendues vers lui », a-t-il encore dit.

Le chef des six millions de Zoulous, Gatsha Buthelezi, a déclaré à la télévision britannique que M. Botha n'avait pas su faire face à la situation. « Je vois un homme qui se débat avec sa conscience, qui n'a pas encore eu le courage de faire le pas en avant audacieux qui s'impose », a-t-il dit.

À Lusaka, le Congrès national africain (ANC, interdit), principal groupe nationaliste noir combattant le régime de la minorité blanche en Afrique du sud, a déclaré que le discours du président Botha n'offrait « aucune solution aux conflits du pays » et constituait « une insulte envers les es-



Le conducteur d'un camion arrêté à l'entrée de Soweto par des pillards est fouillé pendant qu'on décharge l'arrière de son véhicule.

photolaser AP

poirs de l'administration américaine ».

Ce discours montre que l'apartheid se poursuit et cela signifie que la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud se poursuit également, a déclaré M. Thabo Mbeki, directeur de l'Information de l'ANC, dans une interview à la té-

lvision zambienne.

« Essentiellement, il a dit qu'il n'y aurait pas de changement et que son régime allait décider du rythme des événements », a-t-il ajouté. « Botha a craché au visage du président Ronald Reagan et nous espérons que ce dernier va désormais adopter la position

du Congrès américain », a-t-il ajouté en allusion au projet de sanctions économiques.

« La lutte continue. Nous appelons la population à détruire les organes de l'apartheid et à rendre le pays ingouvernable », a-t-il dit, soulignant qu'avant toute négociation, M. Botha devrait libé-

rer les militants nationalistes emprisonnés, notamment Nelson Mandela.

L'opposition blanche et noire sud-africaine, ainsi que les milieux religieux, ont eux aussi réagi négativement au discours du président Botha.

Mme Helen Suzman, du Parti fédéral progressiste (PFP, opposition parlementaire blanche libérale), a qualifié le discours présidentiel de « très décevant ».

« C'était typiquement le P.W. Botha que je connais depuis des années, qui est d'abord un politicien de parti et secondairement un homme d'Etat », a-t-elle déclaré.

Mme Suzman a indiqué qu'elle avait espéré une déclaration sur la citoyenneté commune pour toutes les communautés vivant en Afrique du sud, qui puisse ainsi « faire place véritablement aux aspirations politiques des Noirs ».

« Aucun espoir n'a été donné à la majorité du peuple de ce pays », a estimé de son côté le révérend Beyers Naude, secrétaire général du Conseil sud-africain des Eglises (SACC), qui représente les quelque 15 millions de chrétiens du pays et qui est vigoureusement opposé à l'apartheid.

« Une occasion en or d'agir en véritable homme d'Etat, de fournir une nouvelle direction et une nouvelle vision à un pays en crise a été manquée », a-t-il ajouté, avant de relever qu'aucun espoir non plus n'avait été donné aux Sud-africains noirs de pouvoir même élire librement leurs négociateurs.

— Reuter, AFP

Nouvel attentat-suicide au sud et violents bombardements à Beyrouth

BEYROUTH — Un nouvel attentat-suicide à la voiture piégée a fait hier quatre victimes — on ne sait pas encore si elles sont mortes ou blessées — dans les rangs de l'Armée du Liban-Sud (ALS) à la lisière de la zone de sécurité proclamée par Israël dans le sud, annonce-t-on de source proche des Nations unies.

Pendant ce temps, des bombardements d'une violence oubliée depuis des mois reprenaient hier à Beyrouth, après une accalmie de 24 heures, faisant au moins cinq morts et 34 blessés, selon un bilan provisoire recueilli de sources hospitalières et policières.

L'ALS (milice créée et armée par Israël) a, de son côté, annoncé la mort d'un de ses soldats dans l'attentat à Beit Yahoun, alors

que le conducteur du véhicule a été tué dans l'explosion de son véhicule.

Cette opération-suicide, la onzième depuis le début de l'année, a été revendiquée par la branche libanaise du parti Baas syrien. Le conducteur de la voiture était un Syrien de 18 ans, Abdallah Abdel Kader, originaire d'un village à 40 km au nord de Damas, selon le communiqué de l'organisation à l'origine de plusieurs autres attentats au Sud-Liban.

La voiture, une Mercedes de couleur blanche transportant environ 100 kg d'explosifs, a franchi en force un premier contrôle de l'ALS, puis a explosé à environ 70 m d'un autre point de passage tenu par l'ALS après avoir été atteint par les tirs des miliciens.

L'ALS a aussitôt procédé à un ratissage du secteur situé à la limite nord de la « zone de sécurité » contrôlée par l'armée israélienne et l'ALS.

Moins de trois heures après l'explosion de Beit Yahoun, le port de Tyr et les villages chiites de Kafra et de Yater ont été les cibles de tirs d'obus, indique-t-on de source militaire libanaise. Plusieurs obus tirés du village de Yarine, immédiatement au nord de la frontière, se sont écrasés dans le port, sans faire de victimes.

À Beyrouth, où se déroulaient les funérailles des 13 victimes chrétiennes de l'attentat à la voiture piégée de mercredi, des obus, des charges de mortier et des roquettes ont commencé à tomber dans

l'après-midi sur la banlieue sud peuplée essentiellement de chiites et les quartiers huppés des chrétiens à l'est.

En début de soirée, les bombardements se sont étendus à l'ensemble de la ville, frappant à Beyrouth-Ouest les camps palestiniens comme l'Université américaine en bord de mer et atteignant la montagne chrétienne au nord de Beyrouth-Est. De nombreux incendies ont été signalés, et les radios diffusaient des appels aux donateurs de sang.

Les bombardements, qui n'ont épargné aucun quartier de la capitale et sa banlieue, semblaient avoir baissé d'intensité en milieu de soirée.

— AFP, Reuter

APRÈS LES ACCORDS AU PUNJAB ET EN ASSAM

Gandhi: l'Inde a retrouvé son unité

NEW DELHI — L'Inde a retrouvé son unité après le règlement de deux grandes crises intérieures, au Punjab et en Assam, a déclaré le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, dans un discours prononcé hier derrière une vitre à l'épreuve des balles à l'occasion des fêtes du 38e anniversaire de l'indépendance.

« Mais le combat contre les extrémistes doit continuer », a-t-il précisé, s'adressant à la foule du haut des ramparts du Fort rouge de Delhi.

Les traits tirés après une nuit de négociations qui ont permis un règlement de la crise qui secouait depuis six ans l'Etat septentrional de l'Assam, née de l'afflux

d'immigrés du Bangladesh et du Népal, M. Gandhi a déclaré: « Il y a dix mois le monde pensait que l'Inde allait éclater. Aujourd'hui la question ne se pose plus ».

Le premier ministre n'a pas révélé la teneur de l'accord conclu quatre heures auparavant avec les représentants de l'Assam. La question des « clandestins » avait provoqué la mort de 3 000 personnes dans cet Etat lors d'élections en 1983.

Rappelons que des habitants de l'Assam s'étaient organisés contre l'immigration massive de Bengalis dès 1979, affirmant que les nouveaux colons volaient leurs terres, fraudaient lors des élections et menaçaient la culture de la région.

Les militants, encadrés par les étudiants de la All Assam Students Union (AASU), estiment que trois millions d'immigrants bengalis clandestins sont entrés en Inde depuis 1951.

Selon l'accord conclu avec l'Assam, quelque 500 000 immigrés venus en Assam entre 1966 et 1971 vont perdre leur droit de vote pour les dix prochaines années et un nombre important d'immigrés qui sont entrés en Assam après 1971 seront réinstallés dans d'autres régions de l'Inde, a-t-on indiqué de source officielle.

Il y a trois semaines, le premier ministre était déjà parvenu à un accord avec les dirigeants

sikhs modérés de l'Akali Dal, mettant ainsi fin à une campagne pour l'autonomie du Punjab (nord-ouest de l'Inde) suivie depuis quatre ans.

Abordant enfin les relations diplomatiques de l'Union indienne, M. Gandhi a remarqué que, Pakistan mis à part, le pays avait resserré ses liens avec tous ses voisins. Il a affirmé que le Pakistan se préparait à fabriquer sa propre bombe atomique tout en remarquant des progrès dans les relations des deux pays. Il a aussi souhaité, qu'à l'exemple du Punjab et de l'Assam, le Sri Lanka, qui connaît une violente lutte séparatiste tamoule, retrouvera le calme.

— Reuter, AFP

Mwinyi succède à Nyerere

Le vice président de la Tanzanie Ali Hassan Mwinyi a été désigné hier comme seul candidat officiel à la succession du président Nyerere pour les élections présidentielles prévues en octobre prochain.

La tâche qui attend l'actuel président de l'île de Zanzibar, unie au Tanganyika depuis 1964, est particulièrement rude après l'échec patent du « socialisme à l'africaine » prôné par Nyerere durant 24 années de pouvoir ininterrompu.

La victoire de M. Mwinyi a surpris et son choix apparaît comme le fruit d'un compromis. Il a battu au poteau les deux favoris, le Zanzibariite Salim Ahmed Salim, actuel premier ministre, et le secrétaire général du Parti révolutionnaire tanzanien (CCM), Rashidi Kawawa, homme d'appareil dogmatique.



Ali Hassan Mwinyi, successeur désigné du président Julius Nyerere

photo Reuter

L'Irak affirme avoir « détruit » Kharg

BAGDAD — L'Irak a annoncé hier que son aviation avait « détruit » le terminal pétrolier de l'île de Kharg, par où transite l'essentiel des exportations iraniennes de brut. Cependant, des sources maritimes dans le Golfe ont accueilli avec scepticisme cette nouvelle, rien n'indiquant qu'un raid dévastateur ait eu lieu hier.

Tout au plus, un pétrolier maltais, le Torill, a été touché hier par des roquettes au terminal iranien de Kharg mais on n'a signalé aucune victime, a fait savoir la compagnie norvégienne qui exploite le navire. Un début d'incendie à bord a été rapidement circonscrit et le bateau mouillé toujours dans les eaux du terminal.

L'Iran, qui n'a pas ni confirmé ni démenti les informations triomphalistes de Bagdad, a seulement annoncé qu'un avion irakien avait été abattu par la DCA

iranienne après qu'il eut touché le pétrolier maltais.

Le Département d'Etat américain ne cachait pas non plus son scepticisme. « Compte tenu de la solidité des défenses » mises en place par les Iraniens à Kharg, il est douteux que le terminal ait effectivement été détruit, estimait un fonctionnaire qui a requis l'anonymat. « Il faudrait un pilonnage d'une violence inouïe pour détruire Kharg ».

Ces derniers mois, l'Irak a bombardé à plusieurs reprises — sans causer de dégâts importants — le terminal, situé à un peu plus de 200 km au sud-est des côtes irakiennes, mais c'est la première fois, relève-t-on dans le Golfe, que Bagdad affirme, en termes très forts, avoir « détruit » Kharg. D'après le communiqué irakien, le raid a été « une attaque destructrice qui a anéanti l'île et l'a réduite en cendres ».

— UPI, AFP, Reuter

DÉPÊCHES

GREENPEACE: les autorités néo-zélandaises ont délivré des mandats d'arrêt internationaux contre quatre ressortissants français soupçonnés d'avoir joué un rôle dans l'attentat du 10 juillet dernier à Auckland contre le Rainbow Warrior. Il s'agit de membres en fuite de l'équipage du voilier Ouvea qui seraient des agents des services secrets français.

POLOGNE: Solidarnosc était au rendez-vous hier au monastère de Jasna Gora à Czestochowa pour l'arrivée du plus grand pèlerinage de l'année en Pologne et ceci malgré les interdictions de l'épiscopat polonais de porter tout emblème à connotation politique. Le cardinal Glemp en a profité pour évoquer sa vision d'une Pologne privée de conflit.

PROCHE-ORIENT: M. Shimon Pérès a réaffirmé hier au secrétaire d'Etat adjoint américain Richard Murphy son opposition à des négociations entre les États-Unis et une délégation jordano-palestinienne. M. Pérès a rejeté toutes « discussions préliminaires hors de la présence d'Israël ».

UGANDA: le général Okello, chef d'état-major de l'armée de terre ougandaise, a fustigé hier ses troupes pour les actes de violence et de pillage commis samedi à Jinja, la deuxième ville du pays, qui auraient fait une vingtaine de tués. Les chefs militaires du pays ont annulé hier un voyage de presse organisé afin de prouver que la ville de Masaka n'était pas tombée aux mains des rebelles de l'Armée de résistance nationale.

RFA: une bombe a endommagé hier une tour de transmission radio des forces armées américaines sur la base de Moenchengladbach, près de la frontière germano-néerlandaise. L'attentat n'a fait aucune victime et n'a pas été revendiqué. Deux autres engins incendiaires ont été désamorcés sur le lieu de l'explosion.

TUNISIE-LIBYE: Beji Caid Essebsi, chef de la diplomatie tunisienne, a annoncé hier que la Libye avait expulsé près de 10 000 Tunisiens à la suite de ce que les diplomates occidentaux considèrent comme le premier éclat du colonel Mouammar Kadhafi à l'encontre de la Tunisie voisine. M. Essebsi relève également que Tripoli a cessé d'importer des produits tunisiens depuis le début de l'année.

JAPON: M. Yasuhiro Nakasone a été hier le premier chef du gouvernement japonais à se rendre au principal monument dédié aux 2,4 millions de Nippons morts lors de la dernière guerre mondiale et au cours du siècle passé. Ce geste, à l'occasion du 40e anniversaire de la fin du conflit, a suscité au Japon même et à l'étranger une vive controverse.

À L'HÔPITAL RIVIÈRE DES PRAIRIES ET
DANS LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS

On ne ferait à peu près jamais appel à la police

■ Même si des incidents de nature criminel-
le se produisent en ses murs, que ce soient
des vols, des voies de fait et même des agres-
sions sexuelles, l'hôpital psychiatrique de Ri-
vière des Prairies n'aurait à peu près jamais
eu recours aux services des forces policières
pour élucider complètement ces crimes et faire
traduire les suspects en justice.

LÉOPOLD LIZOTTE

C'est le directeur du personnel de l'insti-
tution du nord-est de la métropole, Richard Co-
meau, qui l'a déclaré hier, alors qu'il témoi-
gnait devant la commission d'enquête que
préside Me Richard Shadley.

Pourquoi cette attitude, sinon cette coutu-
me ?

Le témoin souligne tout d'abord qu'elle n'est
pas particulière à l'établissement où il travaille
depuis quelques années. Là où il a oeuvré pré-
cédemment, dans le milieu hospitalier, on a
toujours préféré « laver son linge sale en fami-
le », pour ainsi dire. Et pour plusieurs raisons.

Raison syndicale d'abord, en quelque sorte.
Les différents intervenants aux conventions
collectives préféreraient de beaucoup, semble-
t-il, que l'on procède par voie de grief et d'arbi-
trage contre leurs membres. Et lorsque des
congrégations ou des suspensions sont décré-
tées, on accepte plus facilement de ne pas s'en-
gager dans des appels coûteux et prolongés.

On compte également que les règles de la
preuve, devant un tel forum, sont beaucoup
moins strictes, et que l'on peut ainsi écarter
plus rapidement du personnel de l'hôpital ceux
qui ont commis quelques incartades. L'import-
ant étant évidemment de protéger les béné-
ficiaires. Car, devant les tribunaux, c'est une
preuve hors de tout doute raisonnable que l'on
doit présenter, il le rappelle.

Congédié pour avoir volé deux draps

Non seulement la paix syndicale est ainsi
mieux assurée, mais le résultat est souvent
plus... radical. C'est ainsi qu'il y a quelques
temps, on a décidé du congédiement pur et
simple d'un employé qui avait volé deux draps.
Mais, par suite d'un appel, la peine avait été
réduite à neuf mois de suspension.

De quel châtiement le même employé aurait-il
écopé devant la cour criminelle ? Sans poser la
question ouvertement devant la commission, il
souligne cependant que le congédiement, dans
un cas comme celui-là, eh bien, c'est le châti-
ment suprême.

M. Comeau, tout en insistant sur le fait qu'on
donne autant de crédit aux dires d'un patient
ou de ses parents qu'aux dénégations des em-
ployés, ne croit cependant pas qu'une agres-
sion quelconque sur un jeune déficient mental
doive être considérée comme plus grave que
celle commise sur une patiente également sans
défense dans l'unité des soins intensifs d'un hô-
pital général, par exemple.

À ce sujet, le commissaire Shadley fait lui-
même remarquer qu'il n'a pas souvent
recours aux policiers en cas semblables dans
les établissements hospitaliers du Québec, la
chose semble se produire assez fréquemment
ailleurs.

En matinée, le psychiatre traitant de l'ado-
lescent dont le cas avait été évoqué la veille, le
Dr Terrence Trudeau, avait déposé encore lon-
guement sur les méthodes utilisées dans l'hô-
pital sous enquête, et souligné notamment le tra-
vail pédagogique qu'on y accomplit pour
améliorer l'état des jeunes malades.

Le commissaire Shadley était cependant re-
venu sur un sujet qui pourrait bien faire l'objet
de l'une de ses recommandations, soit l'établis-
sement d'un centre de soins d'urgence qui
pourrait se comparer aux unités de soins inten-
sifs de nos grandes institutions hospitalières.

VENTE FIN DE SAISON maintenant sur tous les bicycles en stock



Réduction de
**15%
à 40%**

Voici quelques exemples:

	ORD.	VENTE
MIYATA 100	350	275.00
MIYATA 90	305	229.95
NISHIKI OLYMPIC	399	299.95
MIYATA 310 (85)	495	395.95
MIYATA 310 (84)	450	299.95
NORCO AVANTI SL	259	199.95
NISHIKI BUSHWACKER	599	450.00

Quantité limitée sur certains modèles. Tous les cadres
de vélos MIYATA sont garantis à vie. Une période
d'une semaine d'essai.

PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN
Tant qu'il en restera — Valable jusqu'au 10 août 1985

ÉCHANGES ACCEPTÉS
486-1148

CYCLE PEEL
6665, rue Saint-Jacques
Juste à l'ouest
de Cavendish

Grand espace de stationnement
Un des grands marchands de bicycles d'Amérique du Nord

Une cancéreuse poursuit CFCF pour avoir été congédiée illégalement

■ Une jeune femme de la rue Prince-Arthur, qui
était secrétaire administrative du gérant général
de la station CFCF, rue Ogilvie, a intenté une poursui-
te de \$21 468 contre ce poste, hier, pour congédiement
illégal.

Sans l'affirmer directement, l'ex-employée laisse
clairement entendre que c'est en raison de son état de
cancéreuse qu'on l'a privée de son emploi en avril der-
nier.

Embauchée en 1981, elle touchait un salaire de près

de \$30 000, et c'est environ neuf mois de ce salaire
qu'elle réclame maintenant.

Atteinte d'un cancer à un sein, elle a subi une inter-
vention chirurgicale et a pu revenir à son travail,
quitté à suivre certains traitements de chimiothérapie
deux fois par mois.

LES APPAREILS MÉNAGERS:
achat minimum 750\$ sur
credit approuvé.

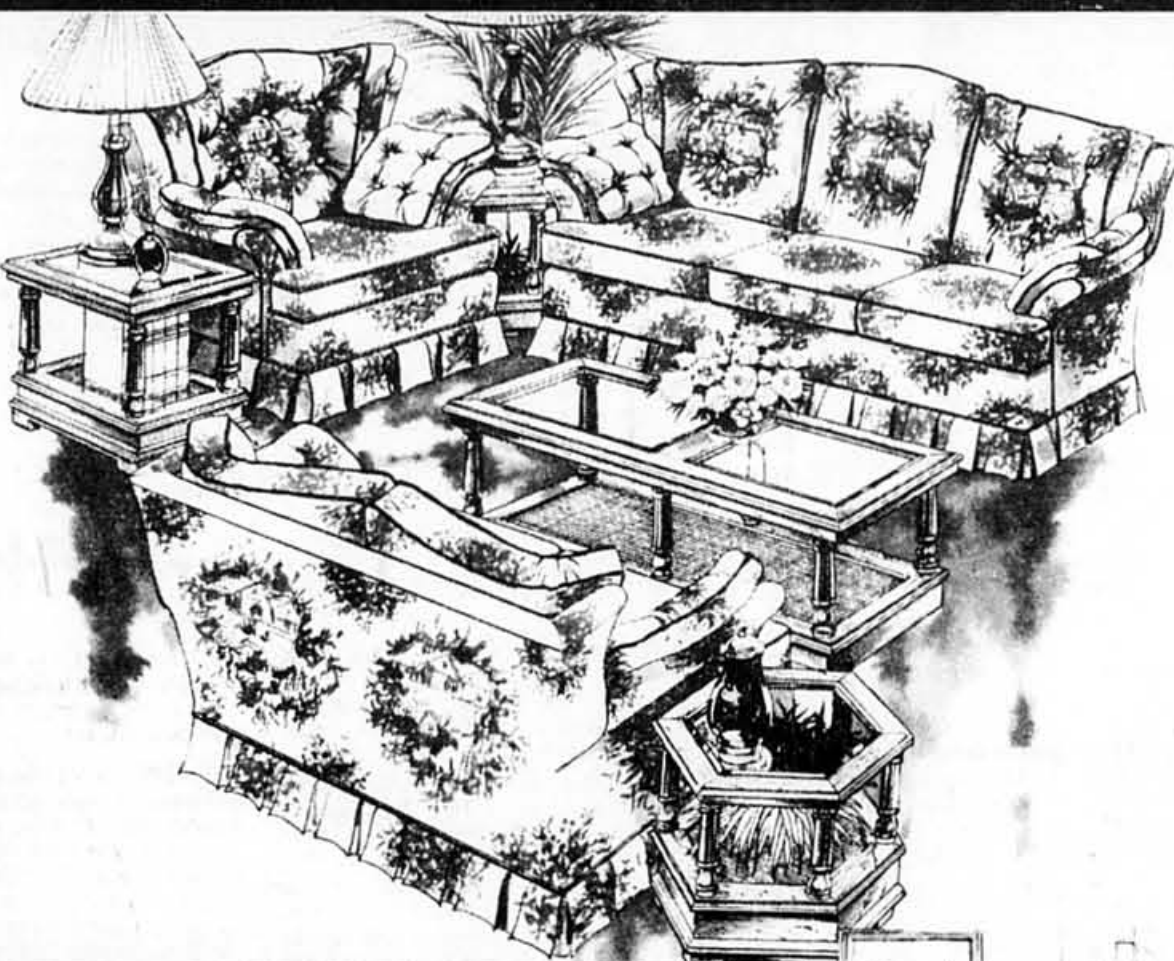
L'AMÉUBLEMENT, LES TAPIS:
achat minimum 500\$ sur
credit approuvé.

SANS ARGENT!

SANS ARGENT! A L'ACHAT

**AUCUN VERSEMENT
COMPTANT.
AUCUN INTÉRÊT
AUCUN
PAIEMENT
JUSQU'AU
1er NOVEMBRE**

SUR TOUS LES MEUBLES - TAPIS - ÉLECTROMÉNAGERS!



OCCASION SPÉCIALE

**Canapé et berçante pivotante
de style colonial en velours**

Revêtement en velours de nylon rustique avec enduit protec-
teur Dupont Teflon, dans les tons de beige et brun, avec passe-
poil brun. Coussins de dossier en
mousse massive et coussins de
siège réversibles en mousse haute
densité. Jupe plissée, ressorts sou-
ples en bordure.

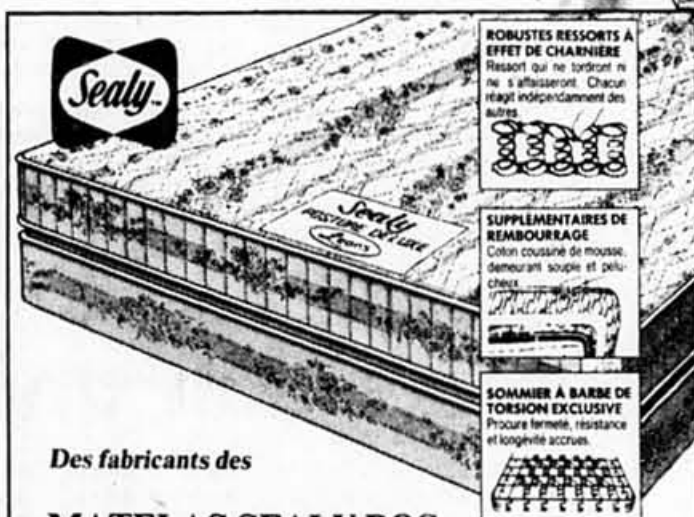
759\$



TROISTER
A DIVISION
OF STRATHMORE
HOUSE

**CAUSEUSE
ASSORTIE 399\$**

**VOYEZ NOTRE GIGANTESQUE
SÉLECTION D'ÉLECTROMÉNAGERS,
TOUS À PRIX SPÉCIAL**



Des fabricants des

**MATELAS SEALY POS-
TUREPÉDIC «POSTURE-DELUXE»**

MATELAS ET SOMMIER
39 POUCES L'ENSEMBLE

199\$

MATELAS ET SOMMIER
54 POUCES

L'ensemble 269\$

MATELAS ET SOMMIER
60 POUCES

L'ensemble 349\$



Mobilier de chambre colonial fini pin blond 4 pièces

Lea Retrouvez les charmes des années d'antan dans ce mobilier
LEA INDUSTRIES Americana tout bois. Le charme des nombreux tiroirs genre
«boîte à épices» et les ferrures plaquées laiton ajoutent à la
chaleur du fini pin blond. Commode 58"x18"x30", miroir 48"x9"x46",
chiffonnier 5 tiroirs 38"x18"x46" et tête de lit.

BELLE OCCASION

899\$

Tables de chevet: \$189 chacune



EMPORTEZ-LE... OU FAITES-LE LIVRER (livraison en moins de 48 heures moyennant un supplément).

BAS PRIX GARANTIS... IL N'Y EN A PAS DEUX COMME LÉON

SUPER LUXE... STANDARD!

Air climatisé, vitres électriques, ordinateur de bord,
servofreins, servodirection, verrouillage électrique
des portières, sellerie de velours, toit ouvrant électri-
que, tableau de bord digital, régulateur de vitesse,
radio AM-FM stéréo cassette à réglage électronique
et 4 haut-parleurs, siège du conducteur à hauteur ré-
glable avec dossier inclinable et support lombaire, et
bien plus encore.

La Berline quatre
portières GL-10



Traction avant, moteur à plat à injection et
arbre à cames en tête 1,8 litre, suspension
indépendante, garantie 12 mois/kilométrage
illimité. LE PRIX? VOUS SURPRENDRA
FORT AGRÉABLEMENT.

SUBARU MONTRÉAL

3900 JEAN-TALON OUEST — PRÈS DE CÔTE-DES-NEIGES • 737-4441

Le pape pardonne à l'assassin de soeur Nengapeta

KINSHASA (AFP) - « Et moi-même, au nom de toute l'Eglise, je pardonne de tout mon cœur ». Cette petite phrase suivie de longs applaudissements que Jean-Paul II a ajoutés à la dernière minute à son homélie est allée droit à un homme perdu dans la foule : l'assassin de soeur Marie-Clementine Anuarite Nengapeta, « vierge et martyre », béatifiée jeudi par le pape à Kinshasa.

Le bourreau de la jeune religieuse zairoise, le colonel Olombe Opege, chef des rebelles simba qui l'enlevèrent le 29 novembre 1964 dans l'est du Zaïre avec 33 autres religieuses, a assisté à la cérémonie, ont affirmé les parents de la jeune femme, qui étaient au premier rang des fidèles avec quatre de leurs filles.

Mais il était caché au milieu de la foule de 150 000 personnes massées sur l'esplanade du palais du peuple. Seule la rumeur, non vérifiée, disait cet homme de 47 ans aux cheveux déjà blancs agenouillé sur le passage du pape pour recevoir sa bénédiction.

Le colonel Olombe avait désiré « rencontrer le Saint-Père », si l'on en croit le quotidien Elima. Aucune demande n'a toutefois été faite officiellement en ce sens, a-t-on indiqué dans l'entourage de Jean-Paul II. « Mon supérieur hiérarchique m'avait donné l'ordre de la violer et de la tuer en cas de refus, sous peine d'être moi-même exécuté », plaide maintenant le colonel. C'est ce qu'il fit après une nuit de violences, au petit matin du premier décembre 1964.

« Je vous pardonne parce que vous ne savez pas ce que vous faites. » Battue à mort, la poitrine transpercée de balonnettes, soeur Anuarite avait elle-même murmuré ces paroles de pardon, a rappelé le pape dans son homélie. « Anuarite a montré une audace digne des martyrs qui jalonnent l'histoire de l'Eglise par leur imitation héroïque du Christ », a-t-il affirmé.

Jean-Paul II a célébré la messe, rythmée par des chants en lingala du rite zairois, sous un grand dais rouge, du haut des marches du palais du peu-

ple. Kinshasa s'était vidée, cette journée de l'Assomption ayant été déclarée chômée et fériée et la foule était loin d'atteindre le million de fidèles qui s'étaient pressés lors de la première visite du pape il y a cinq ans. Des bousculades avaient alors provoqué la mort de neuf personnes.

« Virginité, fidélité, valeur irremplaçable de l'engagement pris » : ces mots sont revenus comme une litanie dans la bouche du pape, pour encourager les prêtres au respect du célibat, les époux à la fidélité aux liens du mariage, et reconnaître la dignité de la femme face à l'homme.

La béatification de la première femme d'Afrique noire est un « grand encouragement pour nous », a affirmé une religieuse, soeur Ria, qui avait fait 500 km pour venir voir le pape. « La virginité est un fait rare chez les jeunes filles avant leur mariage et une femme ne sera pas respectée si elle n'a pas d'enfants. Son mari sera alors poussé à prendre une deuxième femme », a-t-elle ajouté.

Il est vrai aussi que dans les provinces dominées par le patriarcat certains membres du clergé ont du mal à respecter la règle du célibat, a reconnu frère Alberto, missionnaire italien. Anuarite qui est restée jusqu'au bout fidèle à son engagement de chasteté est un exemple pour nous tous.

Ce souci a été également évoqué par la plus haute figure de l'Eglise zairoise, le cardinal Joseph Malula, archevêque de Kinshasa, qui a « rendu un hommage particulier » à ceux qui « luttent quotidiennement pour rester fidèles aux engagements du célibat sacerdotal ou de la profession religieuse ».

C'est encore cette exigence de fidélité et de chasteté que le pape a rappelé aux prêtres, religieux et religieuses rassemblés jeudi après-midi dans la cathédrale Saint-Paul de Kinshasa.

Le souverain pontife devait ensuite donner un tour plus politique à son séjour en rencontrant en fin d'après-midi le chef de l'état zairois Mobutu Sese Seko.



LITS EN LAITON
Pur laiton garanti
Tous modèles et dimensions offerts à

50% de rabais

Nous fabriquons des lits en laiton et vous pouvez les acheter directement chez nous MOITIÉ moins cher qu'en boutique. C'est vrai, nous vous les vendons au prix de « gros ». N'achetez pas avant d'avoir jeté un coup d'oeil chez nous.

THE BRASS BED FACTORY
16356, boul. Gouin ouest
Pierrefonds

SAMEDI MIDI À 17 H.

(Prenez la Transcanadienne ouest jusqu'à St-Charles nord, tournez ensuite sur Gouin à droite.)

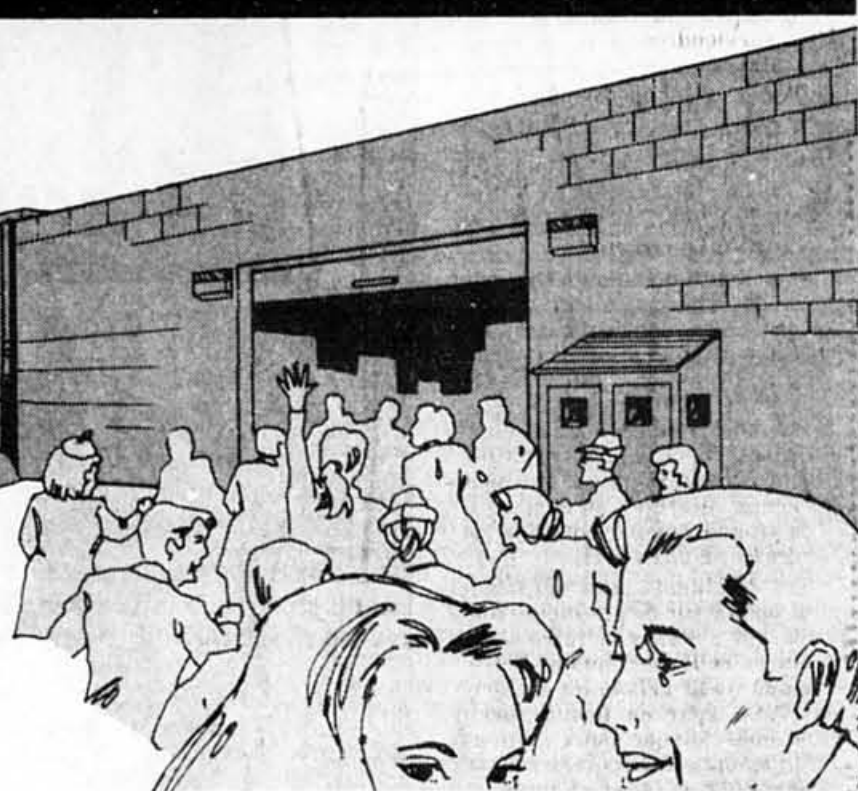
BELEC INC. 457-2755

SAMEDI, C'EST SIMPSON



"VENTE DE GARAGE"

À NOTRE ENTREPÔT ST-LAURENT
SAMEDI 17 AOÛT, de 8h30 à 16h30



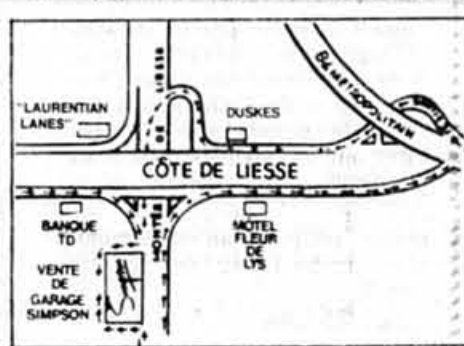
L'endroit est facile à trouver!

EN VENANT DE L'EST:

Prendre la sortie 65 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 miles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse.

EN VENANT DE L'OUEST:

Prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls Royce, rouler 1.2 mile à l'est de l'usine Rolls Royce, tourner à droite sur Montée-de-Liesse. Par autobus - prenez l'autobus 100 de la CTCUM, à l'ouest du métro Cremazie jusqu'à Montée-de-Liesse.



Nous sommes de retour à notre ancienne adresse à 110 Montée-de-Liesse!
Pour achat en personne seulement, sauf s'il y a épuisement du stock
(Notez: utilisez les portes de garage situées à l'arrière de l'entrepôt.)

ARTICLES DE SPORT

	Orig. Simpson	Vente
70 seul. Bicyclettes 10 vitesses "Fleetwing" pour hommes/dames	99.99	79⁹⁹
Béquille (non incluse) \$3 de plus		
Articles de sport, 469, entrepôt seulement.		

ÉLECTROMÉNAGERS

	Orig. Simpson	Vente
11 seul. Climatiseurs "Beaumarck" Modèle 75605	379.00	309⁰⁰
4 seul. Machines à laver "Hitachi" Modèles remis à neuf. PAF-960P	599.99	419⁹⁸
		116⁰⁰ à
10 seul. Sélection d'aspirateurs "Beaumarck" remis à neuf	149.00 à 459.98	367⁰⁰
10 seul. Sélection de réfrigérateurs "Beaumarck" Modèles d'étalage remis à neuf	609.98 à 1339.98	549⁰⁰ à 1199⁰⁰
8 seul. Sélection de cuisinières "Beaumarck" Modèles d'étalage remis à neuf	529.00 à 759.98	489⁰⁰ à 669⁰⁰
Électroménagers, 430, entrepôt seulement		

DIVERTISSEMENT AU FOYER

	Orig. Simpson	Vente
25 seul. Joue-cassettes "Walkman" de "Sony" Modèle WM-11	59.99	19⁹⁹
5 seul. Radio AM/FM stéréo/magnéto-cassette "Lloyd's" Modèle V325-06	149.99	89⁹⁹
10 seul. Chaînes stéréo de marques connues. Modèles divers, vendus "Tels quels"	449.00	249⁰⁰
Divertissement au foyer, 395, entrepôt seulement.		

MEUBLES CAPITONNÉS

	Orig. Simpson	Vente
4 seul. Canapé et causeuse "Troister". Recouvrement imprimé floral bleu marine	758.00	548⁰⁰
1 seul. Canapé, causeuse et fauteuil "Braemore". Style provincial français. Recouvrement vert/beige anti-	1349.00	949⁰⁰
2 seul. Causeuse "Blumont". Style provincial français. Recouvrement rose	561.00	419⁰⁰

1 seul. Canapé et causeuse "Blumont". Style provincial français.

1358.00	1022⁰⁰
---------	--------------------------

1 seul. Canapé, causeuse et fauteuil "Burnholm". Appuis-bras en teck. Recouvrement tweed beige, rayures brunes

1277.00	959⁰⁰
---------	-------------------------

1 seul. Causeuse inclinable "Berklene". Beige

899.00	674⁰⁰
--------	-------------------------

1 seul. Canapé et fauteuil "Citation House". Recouvrement velours brun clair

709.00	539⁰⁰
--------	-------------------------

1 seul. Canapé et fauteuil. Bois apparent. Recouvrement beige, rayures brunes

638.00	442⁰⁰
--------	-------------------------

1 seul. Canapé et fauteuil "Kroehler". 2 coussins. Beige

965.00	798⁰⁰
--------	-------------------------

1 seul. Canapé et causeuse "Citation House". Blanc avec rayures ton bleu et rose

1698.00	1273⁰⁰
---------	--------------------------

1 seul. Canapé et fauteuil "Skalar Peppier". Style colonial. Brun

1198.00	899⁰⁰
---------	-------------------------

1 seul. Causeuse et fauteuil "Bauhaus". Recouvrement cuir bleu

1398.00	1048⁰⁰
---------	--------------------------

1 seul. Canapé et fauteuil "Franklin". Recouvrement imprimé floral beige

1998.00	1498⁰⁰
---------	--------------------------

1 seul. Canapé et fauteuil "Kroehler". Recouvrement tweed bleu

673.00	509⁰⁰
--------	-------------------------

1 seul. Canapé et fauteuil. Recouvrement tweed rose

949.00	711⁷⁵
--------	-------------------------

1 seul. Canapé et fauteuil "Bauhaus". Recouvrement cuir brun

1898.00	1498⁰⁰
---------	--------------------------

1 seul. Canapé Troister". Recouvrement à imprimé floral

399.00	299⁰⁰
--------	-------------------------

1 seul. Canapé, berceuse et fauteuil. Style colonial. Appuis-bras en bois. Imprimé brun/beige

837.00	627⁷⁵
--------	-------------------------

1 seul. Canapé et causeuse. Avec 4 coussins. Imprimé ton vert

1898.00	1423⁵⁰
---------	--------------------------

1 seul. Canapé et fauteuil "Braemore". Style colonial. Brun

1079.00	809⁰⁰
---------	-------------------------

1 seul. Canapé et causeuse "Bauhaus". Recouvrement tweed brun

1498.00	1123⁵⁰
---------	--------------------------

2 seul. Canapés-lits "Kroehler". Recouvrement tweed beige

609.00	459⁰⁰
--------	-------------------------

1 seul. Canapé et fauteuil "Kroehler". Imprimé floral beige

Special	628⁰⁰
---------	-------------------------

2 seul. Canapés-lits "Kroehler". Recouvrement tweed beige

465.00	349⁰⁰
--------	-------------------------

1 seul. Canapé "Troister". Recouvrement tweed beige

399.00	299⁰⁰
--------	-------------------------

1 seul. Canapé-lit "Bauhaus". Recouvrement imprimé floral "Leslie" ton rose

699.00	524⁰⁰
--------	-------------------------

1 seul. Causeuse et fauteuil "Bauhaus". Ton gris-rose

1198.00	898⁵⁰
---------	-------------------------

2 seul. Canapés "Troister". Imprimé floral bleu marine

399.00	299⁰⁰
--------	-------------------------

1 seul. Canapé et fauteuil. Style colonial. Recouvrement bourgogne

1349.00	1024⁰⁰
---------	--------------------------

1 seul. Causeuse "Skalar Peppier". Recouvrement imprimé floral bleu

899.00	674²⁵
--------	-------------------------

1 seul. Causeuse et fauteuil "Cooper". Imprimé floral beige

2098.00	1573⁵⁰
---------	--------------------------

MEUBLES POUR SALLE À DINER

	Orig. Simpson	Vente
--	---------------	-------

1 seul. Ens. 7 pces pour salle à diner. Comprend: table avec rallonge, fauteuil, 3 chaises, bahut et vaisselier

1830.00	1357⁰⁰
---------	--------------------------

1 seul. Ens. 6 pces pour salle à diner. Comprend: table, 4 chaises et vaisselier. Fini couleur amande

1048.00	739⁰⁰
---------	-------------------------

1 seul. Ens. 7 pces pour salle à diner. Comprend: table, 4 chaises, armoire de coin, bahut et vaisselier

1480.00	899⁰⁰
---------	-------------------------

2 seul. Ens. de coin 4 pces. Comprend: table, 2 chaises et banc de coin

399.00	259⁰⁰
--------	-------------------------

1 seul. Ens. de coin 4 pces. Comprend: table, 2 chaises et banc de coin

599.00	389⁰⁰
--------	-------------------------

1 seul. Ens. 3 pces pour dinette. Comprend: table et 2 chaises

417.00	262⁷⁵
--------	-------------------------

1 seul. Ens. 5 pces "Strathroy" pour salle à diner. Comprend: table avec 2 rallonges, 4 chaises à recouvrement ton or (légèrement défraîchi)

1545.00	1147⁰⁰
---------	--------------------------

3 seul. Tables en teck pour dinette

199.00	139⁰⁰
--------	-------------------------

MEUBLES POUR CHAMBRE À COUCHER

	Orig. Simpson	Vente
--	---------------	-------

1 seul. Ens. 4 pces "Lepine" pour chambre à coucher. Comprend: chiffonniers à 5 et à 3 tiroirs, lit matelot et table de chevet

1606.00	1204⁵⁰
---------	--------------------------

1 seul. Ens. 5 pces "Baronet" pour chambre à coucher. Comprend: commode triple, miroir, chiffonnier 5 tiroirs, tête de lit et table de chevet. Blanc

1295.00	972⁰⁰
---------	-------------------------

1 seul. Ens. 5 pces "Lane" pour chambre à coucher. Comprend: commode triple, miroir, chiffonnier 5 tiroirs, tête de lit, table de chevet. Style contemporain

2348.00	999⁰⁰
---------	-------------------------

1 seul. Coiffeuse de "Baronet". Blanc

299.00	224²⁵
--------	-------------------------

MEUBLES D'APPOINT

	Orig. Simpson	Vente
--	---------------	-------

1 seul. Bureau en teck. 4 tiroirs

349.00	245⁰⁰
--------	-------------------------

1 seul. Bureau en teck. 4 tiroirs

229.00	153⁰⁰
--------	-------------------------

2 seul. Centre de divertissements "Goldcrest"

289.00	209⁰⁰
--------	-------------------------

TABLES D'APPOINT

Sélection imposante de tables d'appui et tables à café. Modèles divers style colonial, traditionnel ou contemporain.

Orig. Simpson 149.00 à 399.00 **104⁰⁰ à 299⁰⁰**

MATELAS ET SOMMIERS

Sélection d'ensembles matelas et sommiers de manufacturiers réputés. Légèrement défraîchis. Vendus "tels quels".

Orig. Simpson 430.00 à 700.00 **298⁰⁰ à 588⁰⁰**

MEUBLES EN ROTIN ET POUR LE JARDIN

Sélection de meubles en rotin à prix intéressants

Orig. Simpson 99.00 à 239.00 **49⁹⁹ à 119⁵⁰**

RABAIS 50% Sélection de meubles de jardin. Meubles, 401, entrepôt seulement.

QUINCAILLERIE

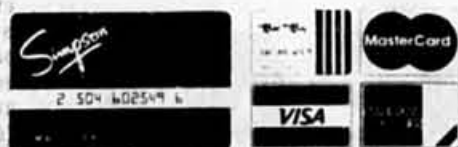
6 seul. Tondeuses "Duramark".

Orig. Simpson 279.00 **179⁰⁰**

Quincaillerie, 690, entrepôt seulement.

DE NOMBREUX AUTRES SPÉCIAUX NON-ANNONCÉS

Vous apprécierez notre service courtois et bien entendu la fameuse garantie Simpson: Satisfaction ou remboursement. Si la livraison est nécessaire, elle sera faite moyennant des frais supplémentaires de \$10. Tous les articles sont sujets à des ventes antérieures.



Simpson *c'est bien moi*